

LE PETIT MAGSTATTOIS

Em Elsass !



**Edition spéciale
2020**

Infos Mairie

Téléphone

03 89 81 51 43

(Fax : 03 89 81 57 95)

mairie@magstatt-le-bas.fr

Ouverture au public

Lundi de 18h à 20h

Mardi de 10h à 12h

Jeudi de 17h à 19h

(sauf jours fériés et avis contraires)

Permanences de M. le Maire:

Sur rendez-vous uniquement

Lundi de 18h à 20h

Jeudi de 18h à 19h

Sommaire

| | |
|---|----|
| Le mot du Maire | 3 |
| Présentation des conseillers..... | 4 |
| Les commissions communales | 8 |
| Les commissions de Saint-Louis Agglomération « SLA » | 9 |
| Le compte rendu des conseils..... | 10 |
| Etat-civil | 22 |
| Les Grands Anniversaires en 2020 | 23 |
| La Chorale Sainte-Cécile..... | 24 |
| Le Conseil de Fabrique | 25 |
| L'Association Culturelle | 28 |
| L'amicale pour le Don de Sang bénévole de Magstatt-le-Bas | 30 |
| L'amicale des Sapeurs-pompiers | 33 |
| Un Avenir pour Madagascar | 34 |
| Les Ptits Loustics | 38 |
| Des nouvelles de l'école..... | 40 |
| Le Centre de Secours | 44 |
| Les entrepreneurs de notre village..... | 46 |
| « Soyons citoyens » | 50 |
| Jouons un peu..... | 54 |
| Informations pratiques | 56 |

À noter

En raison de la situation de crise sanitaire liée au COVID-19, c'est avec un énorme regret que nous vous annonçons qu'il ne sera pas possible d'organiser les manifestations habituelles de fin ou de début d'année.

De ce fait :

- **Le Temps de l'Avent**, initialement prévu le Vendredi 27 Novembre, est annulé. Toutefois le sapin du partage sera installé comme ces dernières années.
- **Le repas des aînés** ne pourra pas se tenir. Triste de cette situation et souhaitant marquer cette fin d'année auprès des personnes concernées, Monsieur le Maire a réfléchi et proposé des solutions alternatives au conseil municipal telles que la distribution d'un panier garni.
- Le rassemblement pour **les Vœux du Maire**, tradition des débuts d'année, sera également annulé.

Le mot du Maire

Bien chers Magstattoises et Magstattois,

Le premier mot de Maire dans un premier bulletin organisé par la nouvelle équipe est un moment important pour moi.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée.

Et les Conseillers que vous avez élus le 15 mars, m'ont témoigné à leur tour, à l'unanimité leur soutien en m'élisant au poste de Maire pour le mandat 2020-2026. Cela m'honore et m'oblige envers notre village.

Vous trouverez dans ce numéro, la présentation complète du Conseil ainsi que des collaborateurs qui œuvrent pour la commune. Trois adjoints ont été élus pour une organisation efficace et tous vos élus se sont engagés dans la gestion du village notamment dans des secteurs comme l'entretien général : parc immobilier, voirie, urbanisme ; les écoles, les jeunes et le périscolaire ; la communication ; l'environnement ; les seniors ; la culture. Cet engagement se poursuit également dans la participation aux commissions de Saint Louis Agglomération et dans les différents syndicats (eau, brigade verte...)



Cette crise sanitaire, qui malheureusement se poursuit et que nous vivons est bien sûr inédite. Elle a entraîné un arrêt, que j'espère ponctuel, des projets culturels, associatifs et des animations de notre village. Les rassemblements sont à proscrire, et nous restons prudents par précaution, quant à l'utilisation de la salle communale.

Dans cette édition spéciale, vous lirez les détails des étapes, des projets en cours et des actions qui ont rythmé ce début de mandat. Tout au long de ces éditions saisonnières du bulletin, je souhaite que les habitants de Magstatt soient au courant des points que nous travaillons et dont nous vous informerons volontiers régulièrement. Vous trouverez dans ces feuillets de nombreuses communications, qui je suis certain, vous seront utiles. Merci à la commission éditoriale et aux différents contributeurs qui ont permis la réalisation du bulletin.

En cette période à l'actualité compliquée, entre un virus sanitaire et un virus terroriste, je vous souhaite à tous pour le bien de notre communauté, un regain de résistance, de solidarité et d'enthousiasme.

Bonne lecture,

Ech wünsch Eich a interessants Lasa.

Présentation des conseillers

Serge FUCHS



Qui est-ce?

62 ans, marié, un enfant, Magstattois depuis 31 ans
Directeur, professeur des écoles

Il peut parler anglais et allemand

Ses engagements...

Elu maire cette année, puis élu du Conseil communautaire de Saint Louis Agglo

Il a été Conseiller municipal de 2009 à 2014

Il est membre de l'association de gestion de " la Menuiserie " et de l'Association Culturelle.

Il aime...

Passionné d'art, membre fondateur et ancien administrateur du Centre Rhénan d'Art Contemporain d'Alsace.
Il aime la marche en montagne, le ski, le VTT, la gastronomie, il est membre d'une confrérie de dégustation de vins.

Mathieu WILHELM

Qui est-ce?

52 ans, en couple, un enfant, Magstattois depuis 52 ans,
Électricien, chef de chantier
Il parle couramment alsacien et allemand

Ses engagements...

Conseiller municipal depuis 2001 et adjoint depuis 2008.

Sapeur-pompier volontaire depuis 1986

Chef du centre de secours de Magstatt le Bas depuis décembre 1999.

Membre de l'amicale des sapeurs-pompiers, membre de l'Association de Gestion "la Menuiserie", membre de l'Association Culturelle, membre de la section "théâtre des jeunes".



Robert ANASTACIO

Qui est-ce?

49 ans, marié, un enfant, Magstattois depuis 15 ans,
Manager, techniques et technologies pharmaceutiques

Il peut parler anglais et portugais

Ses engagements...

2nd adjoint au Maire, conseiller municipal de 2014 à 2020
Membre de l'Association de Gestion " la Menuiserie ",
de l'Association Culturelle et de l'Amicale des sapeurs-pompiers.

Il aime...

La famille, le volontarisme, la convivialité, et les bon mets



L'EQUIPE MUNICIPALE

Christine SUTTER

Qui est-ce?

Mariée, trois enfants, Magstattoise depuis 25 ans
Agent technique territorial.
Elle peut parler alsacien.

Ses engagements...

3^{ème} adjointe au Maire, 2nd adjointe de 2014 à 2020, après avoir été conseillère municipale depuis 2007.

Présidente de l'Association de Gestion " la Menuiserie".
Présidente également du SIVOSC. Elle est toujours là pour penser à nos aînés, leur rendre visite pour les occasions. Bénévole dans différentes associations, pour des animations d'été, les accompagnements des enfants de l'école à la piscine, le fleurissement de notre village, etc.

Elle aime...

Le bricolage, la cuisine, le scrapp...



Clarisse BISSEL

Qui est-ce?

47 ans, mariée, deux enfants, Magstattoise depuis 2005
Comptable.
Elle parle couramment alsacien et allemand.

Ses engagements...

Conseillère municipale 1er mandat
Vice-Présidente de l'Association de Gestion
"la Menuiserie" depuis sa création en 2008.

Elle aime...

Basket-Ball, marche, ski...



Christophe BISSEL

Qui est-ce?

50 ans, marié, trois enfants, Magstattois depuis 21 ans
Technicien de maintenance
Il parle couramment alsacien et se débrouille en allemand.

Ses engagements...

Conseiller municipal 1er mandat
Délégué des parents au conseil des Ecoles de
Magstatt d'octobre 2008 à septembre 2020.

Il aime...

...pratiquer la montagne en toute saison...



Jean-Luc BISSEL

Qui est-ce?

45 ans, marié 2 enfants, originaire de Magstatt.
Paysagiste et agriculteur.
Il parle l'Alsacien

Ses engagements...

Il entame son 3^{ème} mandat en tant que conseiller municipal.



L'EQUIPE MUNICIPALE

Luc GRABER

Qui est-ce?

54 ans, marié, trois enfants, Magstattois depuis 31 ans
Agent technique à l'EHPAD de Sierentz



Ses engagements...

Conseiller municipal depuis 2014
Gestion des travaux et du planning de l'ouvrier
Communal.

Il aime...

La convivialité ! Il aime à organiser chaque année dans
le quartier du lotissement le vin chaud pour la bonne
année, ou la fête des voisins à l'approche de l'été

Ronan LIEBY



Qui est-ce?

28 ans, célibataire sans enfant, Magstattois depuis toujours,
Comprend l'alsacien mais répond en français (pas bien je sais)
Ancien menuisier, à présent agriculteur éleveur.

Ses engagements...

Conseiller pour la première fois,
participe à la cuisine pour "un avenir pour Madagascar"
(sans moi pas de moules).

Il aime...

La musique, carnaval et cavalcade (oui ; le char avec la musique
un petit peu fort c'est moi), les fêtes de village en tout genre, les
ami(e)s, tout ce qui est bon à boire et à manger.

Anne SPITTLER

Qui est-ce?

Mariée, deux enfants, Magstattoise depuis 11 ans
Responsable commerciale au Crédit Mutuel
Elle parle couramment alsacien et allemand



Ses engagements...

Conseillère municipale
Présidente de l'association Les P'tit Loustics,
périscolaire des deux Magstatt.

Elle aime...

Marche, ski, cuisine

Denis WARY



Qui est-ce?

55 ans, marié, deux enfants, Magstattois, depuis 1994
Dirigeant de l'entreprise Selmoni (Bâle),
Administrateur de Selnet AG, Administrateur de Selution AG
Il parle couramment alsacien et allemand

Ses engagements...

Conseiller municipal
Trésorier du Conseil de Fabrique depuis 1998,
Trésorier fondateur de l'Association de Gestion
" la Menuiserie " depuis 2008

Il aime...

Le VTT, la randonnée en montagne et l'œnologie.

Les employés communaux

Rachel GOEPFERT

48 ans, un chéri et deux filles, une grande de 23 ans et une petite dernière de 5 ans. Domiciliée à Rantzwiller.

Qui est-ce?



Ses fonctions...

Elle occupe la fonction de secrétaire de Mairie depuis le 10 Octobre 1995.

Nous venons de célébrer son 25ème anniversaire professionnel à ce poste !

Elle est la collaboratrice de Monsieur le Maire et du conseil municipal depuis tout ce temps. Elle a eu l'occasion de travailler avec Messieurs Jean-Louis Fousson, puis Lucien Brunner et actuellement Serge Fuchs, et leurs équipes respectives.

Son activité porte sur l'assistance à l'autorité territoriale, la mise en œuvre des politiques décidées par les différentes équipes municipales, l'organisation des services de la mairie, la gestion administrative, budgétaire et comptable, les ressources humaines, l'organisation administrative et matériel des élections, l'état civil, la communication...

« J'ai toujours grand plaisir à participer à toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement du service public et surtout à vous accueillir en mairie »

Elle aime...

La course à pied, la marche rapide dans nos belles forêts et par toutes les saisons, les repas « marcaire » bien mérités après quelques kilomètres de randonnée, les bonnes tables, le shopping...

Samuel KEPPI

Qui est-ce?

37 ans, célibataire, domicilié à Steinsoultz,

Ses fonctions...

Agent d'entretien depuis le 1^{er} Juillet 2018
Son activité porte sur l'entretien des espaces verts de tout le village, l'entretien des bâtiments communaux et du matériel, la distribution du courrier, des bulletins, des avis à la population émanant de la mairie

Il aime...

Se promener, faire du quad et rouler en tracteur.



Murielle BRUNNER

Qui est-ce?

57 ans, mariée à Maurice et maman d'une fille, domiciliée à Magstatt le Bas

Ses fonctions...

Agent d'entretien depuis le 1^{er} Septembre 2001
Son activité porte sur l'entretien de l'école primaire et de la mairie.

Elle aime...

La marche, le vélo, le jardinage, les mots fléchés, la lecture (surtout les romans policiers), le bricolage avec mon petits-fils..



Les commissions communales

Les différentes commissions et leurs membres respectifs, votés lors du conseil municipal du 8 juin 2020 :

Urbanisme et Environnement

M. Wilhelm
C. Sutter
J-L. Bissel



Les finances

M. Wilhelm
R. Anastacio
C. Sutter



Gestion du parc immobilier

R. Anastacio
L. Graber



Personnel communal

L. Graber
J-L. Bissel



Voirie, réseaux et circulation

M. Wilhelm
R. Lieby
J-L. Bissel
Ch. Bissel



Scolaire, Jeunesse et Séniors

C. Sutter
A. Spittler



Affaires culturelles et animations

R. Anastacio



La communication

R. Anastacio
Cl. Bissel
Ch. Bissel



La commission de dévolution

M. Wilhelm

Les impôts directs

6 titulaires et
6 suppléants désignés
par la direction
générale des impôts

(24 noms proposés
parmi les habitants de
la commune)



La commission consultative de la chasse

M. Wilhelm
C. Sutter
R. Lieby



Les appels d'offres

Membre de droit :

Serge Fuchs

Titulaires :

M. Wilhelm

D. Wary

R. Anastacio

Suppléants

C. Sutter

Cl. Bissel

Ch. Bissel



Les commissions de Saint-Louis Agglomération « SLA »



AFFAIRES TRANSFRONTALIERES

Denis WARY

ASSAINISSEMENT

Mathieu WILHELM

DEVELOPPEMENT RURAL

Luc GRABER

EAU

Serge FUCHS

ENFANCE, JEUNESSE, BILINGUISME

Anne SPITTLER

MOBILITE DOUCE – PISTES CYCLABLES

Christophe BISSEL

MUTUALISATION ET PROXIMITE

Serge FUCHS

SANTE

Christine SUTTER

VALORISATION DES DECHETS

Mathieu WILHELM

COMITE DE REDACTION DU MAGAZINE « Mieux Ensemble »

Christophe BISSEL

Le compte rendu des conseils

A noter

Tous les comptes rendus de Conseils Municipaux sont affichés dans leur intégrité sur le panneau d'affichage de la mairie pendant 1 mois. Au-delà de ce délai, ils restent consultables en Mairie.

Conseil du 28 mai :

Cette première séance a été consacrée à :

- L'INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
- L'ELECTION DU MAIRE,
- LA FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS,
- L'ELECTION DES ADJOINTS,
- LA FIXATION DES TAUX D'INDEMNITES DES ELUS,
- LA DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Conseil du 8 juin

Cette deuxième séance a été consacrée à :

LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL À M. LE MAIRE

LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL auprès,

- du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin :
 - titulaire : FUCHS Serge, Maire
 - Suppléant : WILHELM Mathieu, 1er adjoint
- du Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental:
 - Titulaire : FUCHS Serge, le Maire
 - Suppléant : GRABER Luc, conseiller municipal,
- du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux :
 - titulaire : SUTTER Christine, 3ème adjointe,
 - suppléant : LIEBY Ronan, conseiller municipal,
- du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire des deux Magstatt (SIVOSC) :
 - Titulaires :
 - FUCHS Serge, Maire,
 - SUTTER Christine, 3ème adjointe,
 - SPITTLER Anne, conseillère municipale,
 - suppléants :
 - BISSEL Christophe, conseiller municipal,
 - GRABER Luc, conseiller municipal,
 - BISSEL Jean-Luc, conseiller municipal.

LA MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES : voir en page 8,

L'ADHÉSION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE PROPOSÉ PAR « SLA »

Saint-Louis Agglomération (SLA) propose à ses communes membres de créer un groupement de commandes d'achat d'énergie (gaz et d'électricité) afin de bénéficier des meilleurs tarifs.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'adhérer à ce groupement de commandes (électricité)

LE VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020 :

- Les taux restent inchangés par rapport à 2019, à savoir :
 - 15,80 % pour le foncier bâti
 - 72,20 % pour le foncier non bâti.



Conseil du 6 juillet

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Pour donner suite au transfert de la compétence Eau et Assainissement à Saint-Louis Agglomération (SLA) à compter du 1er janvier 2020, vous trouverez, ci-dessous, les résultats dégagés par les Comptes Administratifs du Budget Principal et du Budget Annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2019 :

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

| <u>FONCTIONNEMENT :</u> | |
|--|-----------------------|
| Budget annexe Eau et Assainissement | |
| Résultat de l'exercice | 18 326,19 |
| Résultat de l'exercice antérieur reporté 2018 du Budget annexe | 132 717,78 |
| <i>Excédent de fonctionnement</i> | 151 043,97 |
| Budget principal | |
| Résultat de l'exercice | 37 908,58 |
| Résultat de l'exercice antérieur reporté 2018 du Budget annexe | 82 572,53 |
| <i>Excédent de fonctionnement</i> | 120 481,11 |
| RESULTAT FINAL DE FONCTIONNEMENT DES 2 BUDGETS | (*) 271 525,08 |

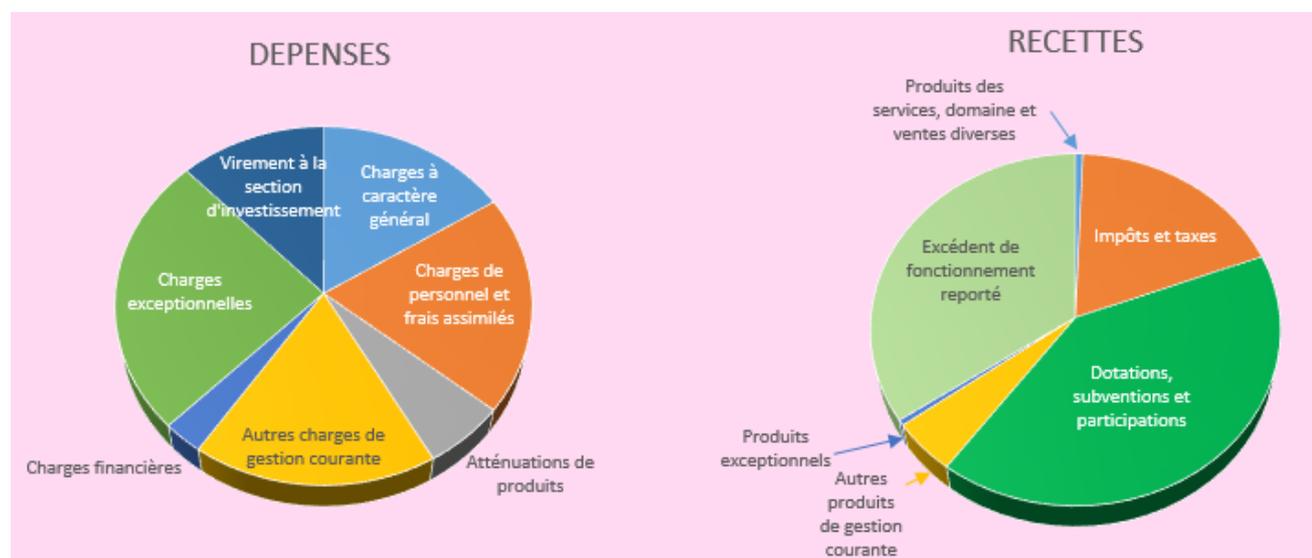
| <u>INVESTISSEMENT :</u> | |
|--|------------------|
| Budget annexe Eau et Assainissement | |
| Résultat de l'exercice | 4 978,03 |
| Résultat de l'exercice antérieur reporté 2018 du Budget annexe | 110 738,59 |
| <i>Excédent d'investissement</i> | 115 716,62 |
| Budget principal | |
| Résultat de l'exercice | 58 112,89 |
| Résultat de l'exercice antérieur reporté 2018 du Budget annexe | -94 447,26 |
| <i>Déficit d'investissement</i> | (*) -36 334,37 |
| RESULTAT FINAL D'INVESTISSEMENT DES 2 BUDGETS | 79 382,25 |

| | |
|--|-----------------------|
| Reste à réaliser (budget primitif 2020) | (*) -27 175,10 |
|--|-----------------------|

| | |
|---|---|
| Excédent de fonctionnement reporté | (*) 271525,08 - 36334,37 - 27175,10 = 208 015,61 |
|---|---|

APPROBATION ET VOTE DU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2020

BUDGET 2020 RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



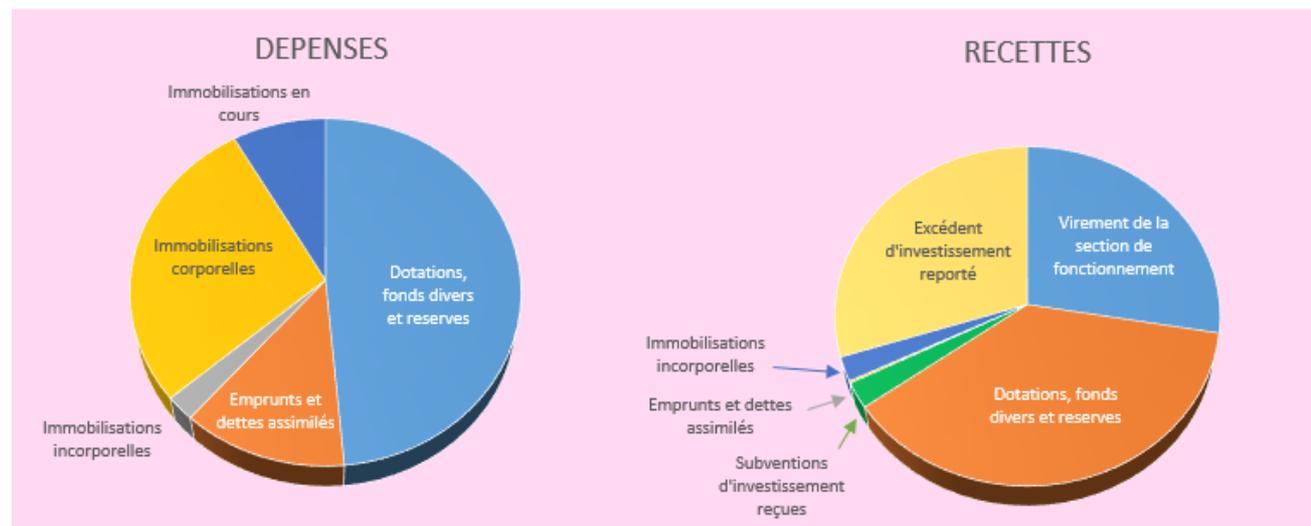
| <i>Désignation</i> | <i>Montant</i> | <i>en %</i> |
|---|-------------------|----------------|
| Charges à caractère général | 96'900.00 | 16.08% |
| Charges de personnel et frais assimilés | 118'500.00 | 19.67% |
| Atténuations de produits | 36'257.00 | 6.02% |
| Autres charges de gestion courante | 107'440.00 | 17.83% |
| Charges financières | 17'700.00 | 2.94% |
| Charges exceptionnelles | 152'323.97 | 25.28% |
| Virement à la section d'investissement | 73'379.64 | 12.18% |
| TOTAL DEPENSES | 602'500.61 | 100.00% |

| <i>Désignation</i> | <i>Montant</i> | <i>en %</i> |
|---|-------------------|----------------|
| Produits des services, domaine et ventes diverses | 3'760.00 | 0.62% |
| Impôts et taxes | 111'929.00 | 18.58% |
| Dotations, subventions et participations | 246'546.00 | 40.92% |
| Autres produits de gestion courante | 29'250.00 | 4.85% |
| Produits exceptionnels | 3'000.00 | 0.50% |
| Excédent de fonctionnement reporté | 208'015.61 | 34.53% |
| TOTAL RECETTES | 602'500.61 | 100.00% |

Le compte administratif 2019 du budget eau et assainissement de notre commune dégage un résultat excédentaire de : 266'760,59 €
Ce qui explique le bilan comptable très positif.

Le Conseil doit encore débattre pour savoir si cette somme sera transférée à S.L.A. ou conservée pour la commune.

BUDGET 2020 RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT



| Désignation | Montant | en % |
|-------------------------------------|-------------------|----------------|
| Dotations, fonds divers et reserves | 128'757.62 | 48.56% |
| Emprunts et dettes assimilés | 34'000.00 | 12.82% |
| Immobilisations incorporelles | 6'120.00 | 2.31% |
| Immobilisations corporelles | 74'332.70 | 28.04% |
| Immobilisations en cours | 21'918.04 | 8.27% |
| TOTAL DEPENSES | 265'128.36 | 100.00% |

| Désignation | Montant | en % |
|--|-------------------|----------------|
| Virement de la section de fonctionnement | 73'379.64 | 27.68% |
| Dotations, fonds divers et reserves | 99'196.47 | 37.41% |
| Subventions d'investissement reçues | 6'500.00 | 2.45% |
| Emprunts et dettes assimilés | 550.00 | 0.21% |
| Immobilisations incorporelles | 6'120.00 | 2.31% |
| Excédent d'investissement reporté | 79'382.25 | 29.94% |
| TOTAL RECETTES | 265'128.36 | 100.00% |

TRAVAUX

1- Pose fenêtres en PVC à l'école primaire :

Remplacement des menuiseries extérieures de l'école primaire, actuellement en bois, par du PVC.

La mairie est en possession de 3 devis :

- les Etablissements Wehr de Mulhouse, pour un montant de 19 584,36 € TTC,
- les Etablissements Schuller de Richwiller, pour un montant de 21 423,60 € TTC,
- les Etablissements Vitale de Rixheim, pour un montant de 26 065,76 € TTC,

➔ **LE CONSEIL MUNICIPAL** décide de mandater les établissements Schuller de Richwiller pour la pose de de fenêtres en PVC à l'école primaire (le devis le moins cher ne répondant pas à 100% au cahier des charges),

2- Accessibilité de l'Eglise :

La loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a été promulguée le 11 février 2005 qui précise les obligations en matière d'accessibilité et de prise en compte de tous les types de handicap sur la continuité des déplacements.

En février 2016, le conseil municipal a mis en place un agenda d'accessibilité sur 6 ans, validé par le Préfet. A ce jour, il reste à mettre en conformité l'église et l'école primaire.

- *LE CONSEIL MUNICIPAL souhaite* une réactualisation du devis de la société Link Access (datant de 2016) et propose une réunion sur site (détermination de l'emplacement pour la place de parking PMR - Personne à Mobilité Réduite).

3- Clocher de l'église :

Le toit de clocher de l'église présente des éléments qui au fur et à mesure des intempéries se sont déplacées et menacent de tomber. Un devis a été demandé, dans l'urgence, à la société Di Biase de Bartenheim, pour :

- la remise en état de la toiture du clocher de l'église,
- le démontage de l'antenne-relais, mise en place par la commune de Magstatt le Haut afin que cette commune soit mieux desservie en réseau internet.

Un balisage a été mis en place afin de sécuriser le côté ouest du clocher.

Le devis s'élève à 6 318 € TTC avec un jour de location d'une nacelle appropriée.

- *LE CONSEIL MUNICIPAL, décide :*

- de mandater la société Di Biase de Bartenheim pour les travaux de réfection de la toiture du clocher de l'église,
- de demander à la mairie de Magstatt le Haut d'organiser le retrait du câblage à l'intérieur du clocher,
- de demander à la société Di Biase de facturer directement à la mairie de Magstatt le Haut, le montant dû pour le démontage de l'antenne relais,

4- Désherbage mécanique :

Dans le cadre du « Zéro Pesticide », il est proposé de faire l'acquisition d'une désherbeuse mécanique (avec subvention pouvant atteindre 60 %) :

- une désherbeuse mécanique manuelle, référencée AS 30 WeedHex 160. Devis demandé aux Ets Fuchs de Rantzwiller (1 833,84 €TTC),
- une désherbeuse mécanique automatique mobile fonctionnant avec un porte outils. Devis demandé à la société Stohler de Hésingue, qui propose de se déplacer à Magstatt-le-Bas pour une démonstration sur place.

URBANISME

- Monsieur Hirtzlin Sébastien, domicilié 7A rue Charles Zumstein a déposé une demande de permis de construire en mars 2020 pour la pose d'une piscine et d'un carport à l'arrière de sa propriété.

Le dossier est en cours d'instruction auprès de Saint-Louis Agglomération.

- Monsieur Brunner Roger, domicilié à Zillisheim a fait la demande, via le géomètre Ostermann de Riedisheim, d'une déclaration préalable pour la division en vue de construire une maison individuelle sur la parcelle du Kirchaecker, section 15, parcelle 226, de 1040m². Un arrêté de non opposition a été transmis par le service instructeur de SLA.

- Monsieur Eveno Vincent, domicilié à Schlierbach, a déposé en mars 2020, une demande de permis de construire pour implanter une maison individuelle, au 1A rue du Gauser, parcelle 396, section 14 et parcelles 450 et 452, section 1, d'une contenance globale de 806 m². Après un premier refus de la part de SLA pour des problèmes d'implantation, la demande a été renouvelée et le dossier est en cours d'instruction.

AUTRES POINTS

- Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal qui ont participé à l'arrosage des fleurs pendant la semaine de vacances de l'ouvrier communal.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la présidence du SIVOSC des deux Magstatt a été confiée à Madame Sutter Christine, adjointe.
- Madame Sutter Christine, adjointe et déléguée à la Brigade verte, s'est rendue au comité syndical de la brigade verte, le 24 juin 2020 lors duquel le compte administratif 2019 et le budget primitif 2020 ont été présentés.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de trouver un agent recenseur pour la période du 21 janvier au 20 février 2021, afin d'accomplir le recensement de la population pour le compte de l'INSEE.
- Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Bilger Yann concernant l'état général de l'abri de bus présent le long du mur de sa grange, rue de la Libération. La toiture de l'abri a été endommagée par un morceau de crépis de béton qui s'est détaché du mur extérieur de la grange. Proposition est faite pour une remise en état de la toiture en régie.
- Monsieur le Maire propose une remise en état de la croix de la rue de la Libération, tombée au printemps dernier, suite aux intempéries.

Conseil du 7 septembre :

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU / ASSAINISSEMENT EAUX USEES :

Suite au transfert de compétences le 1er janvier 2020, SLA exerce de manière obligatoire les compétences eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines.

La distribution d'eau potable et d'assainissement est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Contrairement à un service public administratif, un SPIC est soumis au principe de l'équilibre financier dont l'application nécessite l'individualisation des opérations dans un budget annexe et son financement est assuré par la seule redevance acquittée par les usagers du service.

Dans le cadre du transfert de compétences, les résultats du budget annexe communal clôturé, qu'ils soient excédentaires ou déficitaires et après leur reprise dans le budget principal communal, peuvent être transférés en tout ou partie au nouveau budget annexe communautaire.

Le compte administratif 2019 du budget n°21901 (eau et assainissement de la Commune de MAGSTATT-LE-BAS) dégage un résultat de :

- 151 043,97 € sur la section de fonctionnement,
- 115 716,62 € sur la section d'investissement.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL propose :

- une entrevue avec Monsieur Lusy, de SLA, afin de négocier la conservation d'une partie de l'excédent du budget eau et assainissement 2019, dans le budget communal 2020.
- de justifier cette conservation de fonds par le financement d'un projet de maillage ou de pose de citernes d'eau afin de renforcer le réseau incendie de la commune (la responsabilité du réseau incendie reste à la charge des communes et n'est pas concernée par le transfert de compétence mentionné ci-dessus).
- La possibilité de laisser SLA organiser des travaux pour le compte de la commune est également soulevée, cela avec un engagement sur une durée ferme.

APPROBATION DES HORAIRES SCOLAIRES

Après l'organisation par SLA d'une négociation du transport scolaire, le groupe LK – METROCARS de Saint-Louis a obtenu le marché. La société est en charge de véhiculer les enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Walhbach-Zaessing ainsi que ceux du RPI de Magstatt le Haut-Magstatt le Bas, pour les 5 prochaines années à partir du 1er septembre 2020.

→ *LE CONSEIL MUNICIPAL valide* la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école Charles Zumstein comme suit :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h15 - 11h45 et 13h35 - 16h05

MENUISERIES EXTERIEURES DE L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Schuller, des établissements Schuller de Richwiller, qui a obtenu le chantier pose de menuiseries extérieures en PVC blanc à l'école primaire, cela afin de revoir le devis (suppression d'un ferme porte et remplacement, sur la porte principale, du vitrage de sécurité par un vitrage mat de sécurité).

- Le devis initial des établissements Schuller de Richwiller, est de 21 423,60 € TTC, après modification, le devis s'élève à 21 958,80 € TTC.

→ *LE CONSEIL MUNICIPAL décide* :

- de mandater les établissements Schuller de Richwiller pour la pose des menuiseries extérieures en PVC blanc à l'école primaire, cela pendant les prochaines vacances de la Toussaint (19 au 30 octobre 2020),
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les demandes d'aides financières,

ACCESSIBILITE DE L'EGLISE

→ *LE CONSEIL MUNICIPAL décide* de mandater la société Handic'Access de Guebwiller afin de réaliser les travaux d'accessibilité (4840,32 €) :

- sur le parvis de l'église, (montant de 1 446,00 € TTC),
- l'escalier en face de l'entrée de l'église mais uniquement la pose des bandes antidérapantes, la peinture des contremarches, (montant de 652,80 € TTC),
- l'escalier donnant sur la place de l'église (montant de 1 788,00 € TTC),
- les escaliers intérieurs, (montant de 953,52 € TTC),

MODIFICATION D'UNE DELIBERATION EN DATE DU 8 JUIN 2020

- constitution de la Commission d'Appel d'Offre : voir en page 8,
- Délégation de compétences du Conseil Municipal à Monsieur le Maire

→ *LE CONSEIL MUNICIPAL décide* de donner à M. le Maire :

- délégation générale pour ester en justice au nom de la commune, cela pendant la durée de son mandat.
- délégation permettant à Monsieur le Maire de déposer plainte au nom de la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès du Conseil Départemental, le Conseil Régional grand Est, l'Etat, SLA, l'Agence de l'eau Rhin Meuse, afin de connaître les subventions auxquelles un projet est éligible, dans la limite de 50 000 €.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

→ *LE CONSEIL MUNICIPAL décide* de nommer agent recenseur Madame Santamaria Carole, qui s'est portée volontaire pour ce service. Le recensement est prévu sur la période du 1er janvier au 24 février 2021.

URBANISME, DEMANDES DE PERMIS ET DECLARATIONS PREALABLES

1 - Permis de construire :

- Monsieur Hirtzlin Sébastien, domicilié 7A rue Charles Zumstein a déposé une demande de permis de construire en mars 2020 pour la pose d'une piscine et d'un carport à l'arrière de sa propriété.
Le dossier a été accordé le 9 juillet 2020.
- Monsieur Eveno Vincent, domicilié à Schlierbach, a déposé en mars 2020, une demande de permis de construire pour implanter une maison individuelle, au 1A rue du Gauser, parcelle 396, section 14 et parcelles 450 et 452, section 1, d'une contenance globale de 806 m². Suite à un refus de la part de SLA pour des raisons d'implantation, la demande a été renouvelée avec les ajustements nécessaires.
Le dossier a été accordé le 20 août 2020.
- Monsieur Kitter Alexandre, domicilié 3 rue Thiébault Walter, a déposé en avril 2020 une demande de permis de construire afin d'implanter un hangar de stockage de machines, de bois de chauffage et divers, d'une superficie de 305 m², à l'arrière de sa maison individuelle, en zone A_{cr} du PLU dont la superficie de la parcelle 890 m².
Le dossier a été accordé le 20 août 2020.
- La famille Wilhelm Mathieu Feyertag Virginie, domiciliée 10 rue des Menuisiers, a déposé en juillet 2020, une demande de permis de construire afin de procéder à une extension de l'habitation principale de 81 m², sur la parcelle 116, section 15, d'une contenance de 1550 m².
Le dossier a été accordé le 27 août 2020.
- La famille Wary Denis, domiciliée 15 rue Chanoine Kessler, a déposé en juillet 2020, une demande de permis de construire afin de transformer la maison du 2 rue de Koetzingue en deux logements et la démolition de différents bâtiments.
Le dossier est en cours d'instruction auprès de Saint-Louis Agglomération.

2 - Déclaration préalable :

- EDF ENR de Limonest (69) a procédé à la demande au nom de de Monsieur et Madame Sutter Dominique, domiciliés 3 rue d'Uffheim, section 1, parcelle 372, d'une contenance de 1255 m², d'une déclaration préalable en date du 27 août 2020, afin de procéder à l'installation de 15 m² de panneaux photovoltaïques dans le plan de toiture parallèlement à la couverture.
Le dossier est en cours d'instruction auprès de Saint-Louis Agglomération.

formés à cet effet, à leurs démarches dans la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, elles articulent présence humaine et accompagnement à l'utilisation des outils numériques.

Le portage de la création et de la gestion d'un tel service au niveau de l'agglomération semble pertinent au regard de l'objet même de ces espaces qui ont vocation à répondre aux besoins de la population de plusieurs communes. Il est donc proposé que les communes lui transmettent cette compétence.

Si la compétence lui est transférée, SLA envisage ainsi la création d'une ou plusieurs MSAP labellisées « France Services » en lien avec ses Pôles de Sierentz et Folgensbourg ; celles-ci accueillent déjà un certain nombre de permanences de différents organismes (CAF, ADIL, ...)

Ce transfert de compétence n'entraînera aucun transfert financier ou de personnel, la commune n'exerçant pas à ce jour cette compétence.

→ *LE CONSEIL MUNICIPAL décide de transférer à SLA la compétence « Création et gestion de maisons de services au public »*

REEMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE :

Le contrat de location bail de la mairie est arrivé à échéance le 5 février. Une négociation a été lancée pour une nouvelle location d'un photocopieur sur 5 ans. Notre bailleur actuel est la société Dyctal depuis 10 ans.

- Proposition Dyctal :
Hub C250i Konica Minolta 25 pages/mn
Budget total trimestriel : 611,40 € TTC
- Proposition Rex-Rotary :
IMC 3000 A Ricoh 30 pages/mn
Budget total trimestriel : 745,00 € TTC

La société Rex-Rotary est 44,60 € TTC plus cher par mois, mais propose également :

- 4 bacs papier de 550 feuilles au lieu de 3 chez Dyctal,
- Un convertisseur PDF vers Word, Excel,
- Un lissage annuel des volumes pages
- Un contrat sans indexation.

→ *LE CONSEIL MUNICIPAL décide de conclure le contrat de location bail pour 21 trimestres avec la société Rex-Rotary avec un volume de 5000 impressions en couleurs et 5000 en noir et blanc par trimestre.*

INSTALLATION DES DECORATIONS DE NOËL :

Il a été demandé un devis à la société Sodielec de Bisel pour la pose et la dépose de 27 décorations de Noël. : 1 888,80 € TTC.

Un second devis a été demandé à la société Loxam, de l'île Napoléon, pour la location d'une nacelle de 16m sur véhicule léger : 323,26 € TTC la journée.

Monsieur Bissel Christophe demande dans le cadre de la mutualisation, si SLA ne dispose pas d'une nacelle ; il lui est confirmé que non mais Monsieur le Maire faisant partie de la commission « mutualisation et proximité », propose de soulever ce point lors d'une prochaine réunion de commission SLA.

Monsieur Wilhelm Mathieu, adjoint, propose d'organiser la pose en régie le mercredi 18 novembre 2020 et la dépose mi-janvier 2021 en collaboration avec Bissel Jean-Luc, conseiller municipal et Keppi Samuel, l'agent technique.

→ *LE CONSEIL MUNICIPAL décide de louer une nacelle de 16m pour la pose et la dépose des décorations de Noël.*

PROJET D'ACQUISITION D'UN PORTE OUTILS DE LA SOCIETE STOHLER :

Une démonstration, d'un outil de désherbage des places, trottoirs, a eu lieu le 9 septembre en présence de Monsieur le Maire, l'agent technique, Bissel Jean-Luc et Graber Luc. Il s'agit du porte outil Tuchel trac Trio de la marque Kubota, 14 cv, proposé par la société Stohler.

La démonstration a été faite sur les pavés de la place de l'église et du nouveau cimetière, le long du trottoir du 12 rue de l'église et le long du parking de la salle communale. L'appareil s'est avéré très efficace.

- ➔ Un devis d'un montant de 24 393,96 € TTC nous a été adressé, pour :
 - un porte outils,
 - un gyrophare avec potence,
 - une brosse de désherbage 750 mm, dispositif de pivotement hydraulique, brosse à deux rangées en fil plat,
 - une balayeuse frontale simplex d'une largeur de travail de 1m20, balai latéral et bac de ramassage avec benne hydraulique,
 - Il est également possible, par la suite, d'équiper le porte outils de nombreux autres accessoires.

Dans le cadre de l'opération « Commune Nature », un tel investissement pourrait permettre à notre commune d'obtenir une première libellule en nous engageant dans une démarche de réduction et de suppression des pesticides pour l'entretien de nos espaces verts et des voiries.

Une demande d'aide financière va être adressée à l'Agence de l'eau Rhin Meuse afin d'obtenir une aide de 50 % du montant HT.

- ➔ *LE CONSEIL MUNICIPAL décide de faire l'acquisition, sous réserve d'obtenir une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, du porte outils Tuchel trac Trio (Kubota), selon le devis ci-dessus*

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A L'INTERCOMMUNALITE :

Il est proposé au conseil de s'opposer au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à SLA au 1er janvier 2021, afin que la commune conserve sa compétence en matière de document d'urbanisme ; la maîtrise de la planification locale est en effet une mission essentielle pour la commune notamment quant à ses répercussions en matière d'autorisations d'urbanisme.

- ➔ *LE CONSEIL MUNICIPAL, considérant l'intérêt pour la commune, décide de s'opposer au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », au 1er janvier 2021, à la communauté d'agglomération « Saint Louis Agglomération »*

URBANISME, DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET P.L.U.

1- Permis de construire :

- Monsieur Bissel Jean-Luc, domicilié 7 rue des menuisiers a déposé en octobre une demande de permis de construire pour la pose de deux carports. Le dossier est en cours d'instruction à Saint-Louis Agglomération.
- Monsieur Tugler Laurent, domicilié 5 rue des menuisiers a déposé en octobre une demande de permis de construire pour la pose d'un carport. Le dossier est en cours d'instruction à Saint-Louis Agglomération.

2 -PLU voté le 16 décembre 2019 :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a été destinataire le 7 octobre, d'une requête introductive d'instance du Tribunal Administratif de Strasbourg, présentée par Madame et Monsieur Hoffmann Robert de Stetten, représentés par Maître Bizzarri Benjamin, avocat inscrit au barreau de Strasbourg, à l'encontre du P.L.U. de la commune, de la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2019 et de la décision du 10 mars 2020 portant sur le rejet du recours gracieux.

LES PROJETS A REALISER :

- Il est décidé d'organiser une journée de travail avec les volontaires du conseil municipal, la journée du samedi 7 novembre, cela en collaboration avec Keppi Samuel, agent technique.
- Monsieur Anastacio Robert, en charge de la commission communication avec Madame Bissel Clarisse et Monsieur Bissel Christophe, fait le point sur l'évolution de la maquette du premier bulletin communal de l'équipe.
- Monsieur Wilhelm Mathieu informe le conseil municipal qu'il a eu l'opportunité de récupérer sur son lieu de travail, un grand écran TV, afin d'équiper la salle du conseil municipal pour faciliter la vidéo projection.
- Le chantier accessibilité de l'église est terminé.
- Monsieur le Maire invite le conseil municipal à le rejoindre, le mercredi 11 novembre, à 18h devant le monument aux morts pour un dépôt de gerbe. La gerbe va être commandée chez Fleurs Sellet à Habsheim.
- Il a été demandé à Saint-Louis Agglomération d'évaluer le changement de position des bornes d'apport volontaire.
- En cette période sanitaire compliquée, Monsieur le Maire propose de ne pas organiser cette année, la collecte d'Halloween, le Temps de Noël ainsi que le repas des séniors. Afin de tout de même gâter nos séniors, il propose en tant qu'alternative à ce repas, d'organiser la distribution d'un panier garni aux personnes concernées.

EN MARGE DU CONSEIL :

25 ANNEES D'ANCIENNETE DE NOTRE SECRETAIRE !

Rachel Goepfert a été embauchée le 10 octobre 1995, sous le mandat de Jean-Louis FOUSSON. Elle a forgé son expérience, tout en menant à bien les tâches qui lui ont été confiées : entre accueil, gestion administrative, depuis 25 ans elle est restée le lien et a assuré une forme de continuité durant les trois différents mandats des maires.

Le conseil a tenu à l'honorer pour son travail.

TOUTES NOS FELICITATIONS !!!



Etat-civil



BURTZ Adèle

née le 30 janvier 2020 à Mulhouse,
fille de BOIZET Mélanie Hélène et BURTZ Julien,
domiciliés 5 rue de Waltenheim

KITTER Heline Mathilde

née le 10 juillet 2020 à Mulhouse
fille de ALLEMANN Mélinda Sue Alice et KITTER Alexandre,
domiciliés 3 rue Thiébault Walter

MELI Alessandro Jean-Marie Dominique

né le 17 août 2020 à Mulhouse,
fils de COQUEL Elise Gabrielle Marie et MELI Gianni Léon Félice,
domiciliés 11A rue des Vergers.

FREY Maximilien Georges

né le 13 octobre 2020 à Mulhouse,
fils de BAGARD Céline et FREY Jérôme Roger,
domiciliés 2 impasse des Pâturages.

Naissances



M. Wendling André Etienne

le 5 juin 2020 à Mulhouse

Décès

Mme Geiss épouse Arbeit Yvonne

le 6 octobre 2020 à Sierentz

Les Grands Anniversaires en 2020



NOS DOYENNES 92 ANS

Georgette BRUNNER, née le 22 Avril 1928, à Zaessingue, domiciliée au 12 Rue de Koetzingue

Georgette KELBERT, née le 13 Octobre 1928 à Magstatt-le-Haut, domiciliée au 6 Rue de la Libération

90 ANS

Germaine SUTTER, née le 1 Juin 1930 à Stetten, domiciliée au 8 Rue de la Libération

Joséphine BITTERHOLF, née le 28 Aout 1930 à Bartenheim, domiciliée au 11 Rue de l'Eglise



Joséphine BITTERHOLF

85 ANS

Marie-Anne KIEFFER, née le 1 Mars 1935 à Sierentz, domiciliée au 8 Rue des Vergers

Roger WILHELM, né le 31 Mars 1935 à Zeassingue, domicilié au 9 Rue de la Libération

80 ANS



Nicole HEGY, née le 11 Mars 1940 à Mulhouse, domiciliée au 23 Rue d'Uffheim

Francis SPITTLER, né le 13 Avril 1940 à Altkirch, domicilié au 24 Rue Charles Zumstein

75 ANS

Jean-Marie ANTOINE, née le 1^{er} Juillet 1945 à Fresse-sur-Moselle, domicilié au 4 Rue des Mirabelles

La Chorale Sainte-Cécile

Créée officiellement en 1973, la chorale Ste Cécile des deux Magstatt compte actuellement 22 membres, hommes et femmes. Elle anime les offices des dimanches ainsi que les célébrations des mariages et funérailles, participe aux messes inter-paroissiales de notre communauté «Terre de Promesses».

Elle organise chaque année une sortie-pèlerinage avec animation de la messe dominicale puis partage d'un déjeuner convivial : Ronchamp, Trois-Epis, Lucelle et Thierenbach étaient ses dernières destinations. Par ailleurs, elle organise des rencontres jumelées avec d'autres chorales, tel que Neuf-Brisach. Tous les quatre ans, ceux de nos choristes qui le souhaitent participent au grand pèlerinage national des chorales liturgiques à Lourdes (Ancolies).

Son répertoire est très varié, de Bach à Fauré en passant par Mozart, Schubert et Gounod.



Mais notre chorale a d'autres cordes à son arc puisqu'elle chante plus de 70 chansons profanes, françaises et autres. Elle participe à des manifestations organisées au village, comme l'animation des vœux du maire ou le repas des séniors. Elle a aussi participé à diverses organisations ponctuelles au village, comme Friejhohr fer unseri Sproch, Magst'Art, Journées du Patrimoine etc. Durant dix ans, de 2008 à 2018, elle organisait un déjeuner dansant chaque automne, où repas gastronomique, danse et chant réunissaient quelques 150 convives.

Cette année, un grand rendez-vous à Lyon de chorales de France a été annulé pour cause sanitaire, et a été reporté : messe et concert à Notre Dame de Fourvière sont prévus, en collaboration avec la FSCM (Fédération des Sociétés de Chorales et Musiques Chrétiennes). Un certain nombre de nos choristes magstattois en feront partie.

La chorale Ste Cécile des deux Magstatt vous invite cordialement à venir renforcer ses rangs ! Nul besoin de connaissances musicales. Alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre pour partager en chantant convivialité et bonne humeur. Les répétitions ont lieu les mardis de 19h30 à 21h30 (elles reprendront dès que les nuages du covid se seront dissipés).

Pour redonner à la vie des couleurs d'arc-en-ciel et créer des liens d'amitié, venez chanter avec nous ! Que vive la musique et ses bienfaits !

Pour contacter notre association :

Directrice de chorale :

Arlette Zurlinden

Tél. 03 89 81 55 78 adresse mail : azur49@orange.fr

Présidente :

Marie-Thérèse Spittler

Tél. 03 89 81 53 40 adresse mail : marietherese.spittler@gmail.com

Le Conseil de Fabrique

En direct du Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-Michel.

La nouvelle municipalité a proposé à chaque association de se présenter dans le Bulletin Communal. C'est avec plaisir que nous vous présentons le CONSEIL DE FABRIQUE de la paroisse Saint-Michel de Magstatt-le-Bas.

La fabrique ou fabrique d'église gère, au sein d'une communauté paroissiale catholique, la collecte et l'administration des fonds et revenus nécessaires au fonctionnement de l'église, à l'entretien du mobilier de la paroisse, des objets et des vêtements liturgiques ainsi qu'aux dépenses courantes liées à la liturgie et l'animation de la vie paroissiale.

Mais pourquoi le mot « Fabrique » ?

Ce mot présente plusieurs significations dont la plus connue est l'endroit où l'on fabrique des biens, il s'agit là d'un établissement ou d'une fabrique, mais ce peut être aussi un terme d'architecture comme « ce bâtiment présente de belles fabriques ». Mais en ce qui nous concerne c'est un terme lié à la construction d'un édifice et ne se dit plus guère qu'en parlant d'une église.

Un peu d'histoire :

Sous l'ancien régime, l'expression « fabrique des églises » signifiait, à l'origine, la construction même des églises. Puis, elle a recouvert l'ensemble des travaux de reconstruction et de réparation des églises ainsi que les dépenses à engager pour leur embellissement et pour l'achat des ustensiles du culte.

Juste avant la Révolution, le mot « Fabrique » avait une double signification. Il désignait les biens temporels de l'église (immeubles et revenus), mais aussi l'ensemble des personnes chargées de la gestion de ces biens. La fabrique était constituée d'un conseil de fabrique, composé de laïcs nommés et appelés : fabriciens, fabriciers ou encore marguilliers sous la responsabilité d'un fabriqueur ou procureur de fabrique ou procureur fabricien qui était élu par ses pairs.

Après la signature du Concordat, le décret impérial du 30 décembre 1809 vint codifier l'essentiel des règles éparses déjà existantes et préciser le statut juridique de ces organismes ainsi que leur mode de fonctionnement.

Aux termes de ce décret, la fabrique est un établissement public chargé de veiller à la gestion des biens et revenus destinés

au bon fonctionnement du culte. Son rôle n'est donc que temporel et elle ne saurait s'immiscer dans l'administration spirituelle du culte.

Chaque fabrique est dotée d'un organe délibérant, le conseil de fabrique, et d'une structure chargée de l'exécution des délibérations du conseil et de l'administration quotidienne de la paroisse, le bureau.

En 1905, lors du vote de la Loi de séparation des Églises et de l'État, les départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin étaient intégrés à l'Empire allemand et ne furent donc pas affectés par les nouvelles dispositions législatives qui consistait à supprimer les conseils de fabrique pour les remplacer par des associations cultuelles de fidèles chargées de subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public du culte.

Le régime concordataire français y est resté en vigueur après le retour de ces départements à la France et subsiste à ce jour. Les fabriques d'église sont donc toujours régies par le décret du 30 décembre 1809, complété et modifié à diverses reprises et, en dernier lieu, par le décret du 18 mars 1992.



Le conseil de fabrique est administré par un conseil et un bureau.

Dans notre paroisse le conseil est composé de cinq membres. Les conseillers sont choisis parmi les personnes majeures domiciliées dans la paroisse. Ils doivent être catholiques. De plus, sont de droit membres du conseil : le curé ou desservant ainsi que le maire de la commune du siège de la paroisse, qui peut se faire remplacer par un de ses adjoints.

La durée du mandat des conseillers est de six ans mais « nul ne pourra accomplir plus de trois mandats successifs ».

Le conseil se réunit une fois par trimestre, sur convocation du président.

L'ordre du jour est établi par le bureau. Le conseil ne peut délibérer que lorsque plus de la moitié des membres sont présents. Les délibérations sont prises à la majorité des voix, le président ayant, en cas de partage, voix prépondérante.

Les délibérations sont signées par les membres présents et consignées dans le registre des délibérations.

Sont soumis à la délibération du conseil :

- le budget de la fabrique et, en cours d'année, les dépenses non prévues au budget,
- le compte annuel,
- les marchés et travaux,
- l'acceptation des dons et legs et l'emploi de leurs produits,
- les actions en justice, les emprunts, les actes d'administration des biens de la fabrique, les baux, les opérations immobilières, et plus généralement tous les objets excédant les bornes de l'administration courante (confiée au bureau).

Composition et fonction du bureau :

Le bureau se compose du curé, membre de droit (qui peut se faire remplacer par un vicaire), du président, du secrétaire et du trésorier du conseil de fabrique.

Ne peuvent être en même temps membres du bureau les parents et alliés, jusques et y compris le degré d'oncle, de neveu, de tante et de nièce.

Les membres du bureau ne peuvent délibérer que s'ils sont au nombre de trois. En cas de partage, le président a voix prépondérante. Les délibérations doivent être signées par les membres présents.

Le bureau se réunit sur convocation du président ou à la demande du curé.

Fonctions du bureau

Le bureau :

- prépare le budget et l'ordre du jour des séances du conseil,
- est chargé de l'exécution des délibérations du conseil et de l'administration courante de la paroisse,
- examine les comptes du trésorier et veille à ce que celui-ci encaisse les recettes revenant à la fabrique et règle les fournitures et travaux courants, dans le cadre du budget,
- informe le conseil au cas où surviendraient des dépenses imprévues ou dépassant les prévisions.

Le bureau n'est donc pas un organe de décision.

Le président ou, en cas d'empêchement le trésorier, est chargé de souscrire les marchés, de signer les mandats, de passer les baux et de représenter la fabrique en justice.

Aucun des membres du conseil ne peut se rendre adjudicataire, directement ou par personne interposée, des baux, ventes ou marchés de la fabrique.

Aucun des membres du conseil ne peut se rendre adjudicataire, directement ou par personne interposée, des baux, ventes ou marchés de la fabrique.

Les membres (bénévoles) du conseil de fabrique de Magstatt-le-Bas sont :

- **Martine KELBERT**, Présidente du Conseil de fabrique et membre du bureau,
- **Agnès MOEBEL**, Secrétaire et membre du bureau,
- **Denis WARY**, Trésorier et membre du bureau,
- **Jean-Claude MULLER**, assesseur,
- **Jean-Louis FOUSSON** assesseur,
- **Georges CIECHOMSKI** curé de la Communauté « Terre de Promesses » et membre du bureau,
- **Serge FUCHS**, Maire la commune.

Jean-Louis FOUSSON atteint cette année par la limite des trois mandats est remplacé par Nathalie SCHULL.

D'autres membres vont être prochainement atteints par cette même limitation.

C'est une fonction très enrichissante. Les personnes intéressées à prendre la relève sont invitées à se faire connaître.

Revenus et charges de la fabrique :

Les **revenus** de la fabrique sont constitués principalement par : les quêtes (tout ce qui concerne les quêtes dans les églises est réglé par l'évêque), le produit des comptes bancaires, les subventions, les dons.

La fabrique a la **charge** de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la paroisse, notamment les frais nécessaires aux célébrations cultuelles, les salaires et charges sociales du personnel employé par la fabrique, les travaux d'embellissement, entretien, réparations courantes, grosses réparations et reconstruction de l'église et du presbytère (que ces bâtiments soient la propriété de la fabrique ou de la commune), les assurances des biens et des personnes et la couverture des risques de responsabilité civile.

Toutefois, en cas d'insuffisance des ressources de la fabrique, la commune doit suppléer à cette insuffisance. Dans ce cas, le budget de la fabrique, après approbation par l'évêque, est soumis à la délibération du conseil municipal avec les informations nécessaires sur les dépenses envisagées.

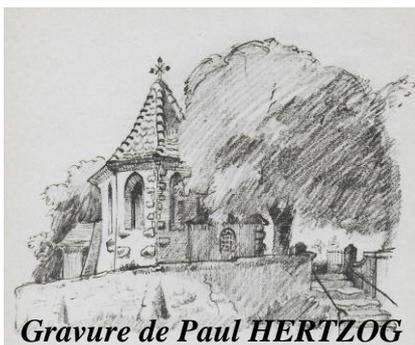
En cas de désaccord, non résolu à l'amiable, une procédure est prévue, mais il est, en fait, exceptionnel qu'il y soit recouru, et la participation de la commune aux charges de la paroisse, lorsqu'elle se révèle nécessaire, est habituellement réglée d'un commun accord. Elle peut se traduire par l'accord de subventions, en nature ou en espèces, ou par la prise en charge directe de certaines dépenses (travaux notamment).

Concernant les quêtes :

A l'exception des « **quêtes impérees** » et des « **quêtes curiales** », le produit des quêtes revient intégralement à la fabrique d'église, en vue de lui permettre d'assurer les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la paroisse.

L'Archevêché de Strasbourg a décidé que certaines **quêtes (impérees)** sont à reverser à l'archevêché. Ces quêtes sont soit pour l'Église universelle, soit pour l'Église locale ou le diocèse (quêtes effectuées au moment de certains offices bien définis)

Les **quêtes curiales** sont reversées à la Mense (trésorerie destinée à subvenir aux besoins du curé). Il s'agit des quêtes effectuées au moment des mariages, baptêmes, enterrements et fêtes patronales.



**Si Madame COVID le permet
le Conseil de Fabrique envisage
d'organiser en 2021 :
- son repas paroissial le
DIMANCHE 7 FEVRIER
- un concert à l'automne**

Jean-Louis FOUSSON

L'Association Culturelle

L'histoire de notre Association, et nos projets majeurs menés jusqu'à présent

1982 : Création de l'association sous le nom d'**Association St Michel**. But premier : sauvegarde du patrimoine de notre village, dont restauration de l'orgue de notre église.

1983 : Première Fête des rues avec présentation de métiers anciens.

1985 : Fête des rues avec saynètes de danse et poésie alsacienne.

1987 à 1997 : Spectacle théâtral tous les deux ans (années impaires) sous la forme de **Quinzaines Culturelles**, avec théâtre en plein air tous les soirs précédé de restaurations dans les cours de fermes. Egalement, conférences et expositions sur le thème de la pièce. Les spectacles sont joués en alsacien, sauf en 1997 où trois pièces sont proposées, l'une en alsacien et les deux autres en français.

1988 à 1999 : Parallèlement, cours d'initiation à la musique pour jeunes enfants par la « méthode ORFF ».

2000 : Théâtre par nos jeunes (en français), joué à Stetten (nous n'avions pas encore de salle communale).

Puis le volet spectacle théâtral cède sa place à d'autres activités, comme sorties culturelles, sorties pédestres, visites de musées...). Dans le même temps, l'*Association St Michel* change de dénomination : elle devient l'*Association Culturelle*.

2007 à 2012 : nouveau projet « **Friehjohr fer unseri Sproch** » : chaque année, organisation d'une soirée conviviale avec poésie, chants, jeux de scènes - en alsacien -, brassant toutes les générations parmi les intervenants.

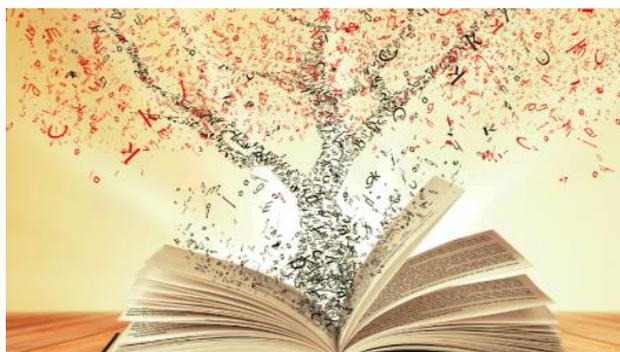
2010 à 2018 : le théâtre revient, mais avec des jeunes de 8 à 16 ans. C'est le « **Théâtre des Jeunes** » regroupant une vingtaine de comédiens, du village et des environs. Ces pièces de théâtre, en français, sont présentées à la Menuiserie sur deux week end. Certaines années, des demandes externes amènent notre troupe à présenter sa pièce dans d'autres villages : Sierentz, Brunstatt, Stetten.

2016 : **Week end du patrimoine** avec élaboration et mise en vente du livre du Chanoine magstattois Adelphe Kessler : « *Magstatt-le-Bas/Magstatt-le-Haut* ».

Tous les lundis de Pentecôte : **Marche pèlerinage à Mariastein**.

Enfin, organisation de visites culturelles et/ou sorties pédestres.

Egalement au cours de toutes ces années, divers ateliers comme art floral, confection de bijoux, après-midi « jeux de société ». Plus récemment : mise en place de l'armoire à livres sur la place de l'église ainsi que le sapin du partage au temps de Noël, et depuis 2019 : week-end « Folies d'automne ».



L'ACTUALITÉ DE NOS ASSOCIATIONS

2020 ... Une année en veille.

Nous devons organiser la « Marche-pèlerinage à Mariastein » le lundi de Pentecôte, une « Sortie culturelle » en septembre, un week-end « Folies d'automne » en octobre...

Covid et confinement ont eu raison de nos projets. Reste maintenu à ce jour « Le sapin du partage », fin Novembre.

Mais ne baissons pas les bras et soyons optimistes pour 2021 !

Des projets pour 2021...

Mis à part les projets mentionnés ci-dessus, une nouvelle proposition est en cours d'élaboration au sein de notre comité, sous la forme d'un atelier mensuel « Découverte » pour adultes qui se tiendrait un vendredi soir par mois (sauf durant les vacances d'été) :

Les thèmes proposés seraient : art floral - initiation au dessin - pâtisserie - sophrologie - fabrication de bijoux - jeux de société... Pour les plus jeunes, initiation au théâtre les mercredis après-midi.

Selon le sujet, des intervenants externes animeront l'atelier.

L'âme d'un village passe par ses associations, et depuis sa création, notre Association Culturelle a pour vocation de faire vivre notre village. Vous êtes tous concernés ! N'hésitez pas à nous contacter, à nous communiquer vos attentes, vos souhaits, vos suggestions.

Par ailleurs, comme vous avez pu le lire précédemment dans la présentation de notre association, le livre du Chanoine Adelphe Kessler « Magstatt-le-Bas/Magstatt-le-Haut » a été réédité par nos soins en 2016. Ce précieux livre racontant la vie des deux Magstatt mais aussi des faits historiques, qui était écrit en allemand à l'origine, a été soigneusement traduit en français par Maurice Gross – ancien instituteur et secrétaire de mairie de Magstatt -, et a été agréablement mis en page dans une présentation moderne. Cet ouvrage permet de redécouvrir la vie rurale des familles anciennes, de s'instruire de ce qui a été, à Magstatt, de rêver à nos racines...

Il en reste des exemplaires si vous souhaitez l'acquérir ou l'offrir. Vous pouvez vous adresser à Marinette ou Marion Hager, ou à tout autre membre de notre association. Son prix : 22.- euros.

Adresse mail de l'Association Culturelle : acmagstatt.lb@gmxfr



L'amicale pour le Don de Sang bénévole de Magstatt-le-Bas



Chère lectrice, cher lecteur,

Notre amicale agit depuis de nombreuses années au sein du village pour principalement promouvoir le Don de Sang bénévole et organiser les collectes locales en liaison avec l'EFS (Etablissement français du Sang).

Pour des raisons d'organisation et de communication, les communes voisines font partie d'un «regroupement». Magstatt-le-Bas fait partie du regroupement de Rantzwiller, tout comme Magstatt-le-Haut, Koetzingue et Zaessingue, ce qui permet à nos Donneurs de participer à d'autres collectes que celles du village sans trop se déplacer.

Nos actions au cours de l'année :

- Organisation des collectes de Sang à Magstatt-le-Bas, communication des dates des collectes de notre regroupement
- Remise de diplômes et médailles aux Donneurs lors des voeux du maire.
- Vente de tulipes au printemps
- Organisation du « Brunch » ou « petit déjeuner printanier »
- Participation à la caravane de la Vie

Collectes de Sang à Magstatt-le-bas

Depuis la participation de Magstatt-le-Haut aux collectes, Magstatt-le-Bas organise en alternance 1 ou 2 collectes par an.

La dernière collecte dans notre commune date du 11 Mai 2020. Malgré les circonstances difficiles que nous connaissons tous à cette période, 53 Donneurs se sont déplacés et ont par ce geste démontré que rien ne les arrête pour donner leur Sang aux personnes dans le besoin. Bravo !

Les collectes de Sang à Magstatt-le-Bas sont particulièrement appréciées car la collation est préparée sur place, les desserts sont confectionnés par nos excellentes pâtissières du village !

Remise des diplômes et médailles aux voeux du maire

La dernière remise de médailles date du 19 janvier 2020, 5 Médailles et diplômes ont été remis aux Donneurs méritants en présence de notre déléguée cantonale, Édith Belliard :

| | |
|----------------------|------------------------------|
| Solène DE BRABANDER | 3 Dons (1er niveau Bronze) |
| Virginie FEYERTAG | 10 Dons (2ème niveau Bronze) |
| Olivier GRABER | 10 Dons (2ème niveau Bronze) |
| Gabrielle SBALCHIERO | 3 Dons (1er niveau Bronze) |
| Julie SCHWEITZER | 3 Dons (1er niveau Bronze) |

Nous les félicitons vivement et les remercions pour leur engagement !



Vente de tulipes

Nos bénévoles de la commune, pas forcément membres de notre amicale, arpentent les rues de Magstatt-le-Bas sous la houlette de notre vice-présidente Marie-Thérèse pour vendre des bouquets de tulipes pendant 2 à 3 jours.

En 2019, nos bénévoles ont vendu, du 28 Février au 2 Mars 2019, 150 bouquets pour un montant de 930€ qui vont directement dans les caisses de l'IRHT (l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation), centre de recherche, entre autres, contre les leucémies et l'infarctus du myocarde.

Un chaleureux merci à toutes nos bénévoles et un grand merci à vous tous pour votre accueil et votre générosité !



Petit déjeuner printanier de l'amicale

Depuis l'année dernière, notre amicale organise un petit déjeuner printanier. Tout est dit dans le titre, sauf que l'on se sert à volonté, de plats locaux et mêmes fabriqués dans nos maisons à Magstatt-le-Bas ! Le Brunch est pour nous l'occasion de promouvoir le **Don de Sang**, de rassembler nos citoyens dans une ambiance chaleureuse et conviviale, et une grande partie des recettes sont reversées à une association. L'année dernière, nous avons choisi « Salomé et l'oreille d'un ange » pour cette charmante et attachante petite fille qui devait se faire opérer en Amérique.

Depuis cet évènement, Salomé retrouve le plaisir de l'ouïe après plusieurs opérations, et ses parents vous remercient du fond du cœur pour votre participation et vos **Dons**, après avoir reçu une somme totale de 700€ de l'amicale de Magstatt-le-Bas.



Caravane de la vie

Toutes les années, en été, est organisée la caravane de la Vie. Cette caravane, humaine et au niveau cantonal, démontre notre participation au Don de Sang, et ainsi notre solidarité. La caravane de la Vie est aussi l'occasion de passer un bon moment entre nous, mais aussi de promouvoir le Don de Sang pour ceux qui ne connaissent pas encore ou qui sont dans l'hésitation.

Je pense que la caravane de la vie la plus mémorable pour nous citoyens de Magstatt-le-Bas est celle du 11 Juin 2011, journée pour laquelle Delphine, alors Miss Haut-Rhin 2011 avait accepté d'être la marraine, avant d'être élue Miss France 2012.

Journée mémorable pendant laquelle la caravane a fait une halte à Magstatt-le-Bas, accueillie par la chorale des 2 Magstatt, les pompiers du CIS de Magstatt-le-Bas et les élus locaux pour parfaire une ambiance de joie, de bonne humeur et de solidarité.



Nous espérons vous avoir fait refléter les actions de notre amicale de manière assez claire et intéressante et vous remercions de nous avoir lu.

Les prochaines collectes du groupement de Rantzwiller

Mercredi 09 Décembre 2020 à Koetzingue

Mercredi 17 Février 2021 à Koetzingue

... toujours de 16h30 à 19h30

Notez bien ces dates dans votre calendrier !!

Nous vous remercions pour vos gestes de solidarité effectués et ceux à venir....



Philippe

L'amicale des Sapeurs-pompiers

Chers lecteurs,

Cette année a été bien pauvre en évènements à cause de cette malheureuse situation sanitaire. Cela a été pour nous un grand regret d'avoir annulé notre fête tricolore annuelle, et nous être passé de cet évènement, certes très demandeur en efforts pour l'organisation, mais ô combien heureux et convivial pour nous et, nous l'espérons, pour vous tous également qui avez l'habitude de nous y rejoindre si nombreux.

Donc cette année, pas de repas, pas de tartes flambées, pas de beau feu d'artifices...

.... mais nous espérons très fort nous rattraper en 2021



Cependant, nous avons eu la chance d'avoir encore pu organiser notre fameux FEU de CARNAVAL en Mars, juste avant que le confinement nous soit imposé. Au moins nous avons pu profiter de ce bon moment de partage avec vous tous qui nous avez rejoint pour jouer un peu du bâton et essayé de battre les records de lancer du disque !

Merci à tous pour votre fidélité !

Président de l'Amicale :
Olivier Graber



Un Avenir pour Madagascar



Pas de Moules-Frites en novembre !

**Quel dommage de ne pas pouvoir se retrouver...
Mais aussi de ne pas pouvoir mener à bien nos actions à Madagascar.**

Si, à la lecture de cette lettre, certains d'entre vous se sentent prêts à faire un don, qu'ils en soient, par avance, très chaleureusement remerciés. Vos dons serviront directement, exclusivement et quasi intégralement (il y a une petite perte de valeur lors du transfert des fonds et l'application du taux de change) à l'éducation de ces jeunes.

Lettre du père Florian avec les nouvelles de la mission de Mampikony :

« Il n'est pas facile de parler des points forts pour l'année scolaire précédente, tant elle a été marquée par des événements plutôt difficiles. Le début de l'année scolaire s'est déroulé normalement et ce jusqu'au début du deuxième trimestre.

C'est alors que nous avons connu un épisode de pluies de mousson très intense, durant près d'une semaine des pluies diluviennes se sont abattues sur le Nord-Ouest de Madagascar presque sans interruption. En ville les écoles ont été fermées quelques jours puis les cours ont pu reprendre normalement. Quelques maisons ont été abîmées dans certains quartiers, une aide alimentaire a été apportée et certaines familles ont dû être provisoirement relogées. Par contre dans les villages alentours la situation a été bien plus difficile. Beaucoup de maisons construites en torchis et en paille ont été ravagées et emportées avec le peu de choses qu'elles contenaient (vaisselle, vêtements, maigres économies, documents administratifs, photos des événements importants...). Une aide alimentaire beaucoup plus importante a dû être apportée à ces populations d'autant plus que les récoltes ont été affectées par les inondations.

L'année scolaire a alors repris un cours plus ou moins normal jusqu'à l'apparition à Madagascar de la Covid-19. Les cours ont alors été interrompus pendant plusieurs semaines et, finalement, seuls les élèves en classe d'examen (CM2, 3ème et Terminale) ont pu reprendre les cours. Pour les autres élèves, les professeurs donnaient chaque début de semaine différents exercices à réaliser à la maison qui étaient ensuite rendus aux professeurs et corrigés.

L'ACTUALITÉ DE NOS ASSOCIATIONS

Malgré toutes ces épreuves, les résultats scolaires sont au rendez-vous. Nos élèves ont obtenu 95,6% de réussite au CEPE (Certificat d'Études Primaires Élémentaires) et 96,83% de réussite au BEPC ; des taux de réussite en nette augmentation.



Les enfants sont, de manière générale, très motivés pour venir à l'école. Les perspectives d'avenir sont souvent assez sombres à Madagascar, lorsque l'on ne vient pas d'une famille ayant une très bonne situation financière.

L'éducation est donc le seul moyen d'avoir une chance de transcender les pesanteurs sociales en accédant à un bon emploi. Par ailleurs, pour beaucoup d'enfants l'équation est simple, soit ils étudient, soit ils doivent commencer à travailler en menant une vie de petits boulots ; la réflexion est vite menée. Chacun essaye donc de s'élever le plus possible dans les études, même si l'accès à l'université constitue souvent un plafond de verre, car il faut alors aller étudier dans une grande ville et peu de familles en ont les moyens.

Depuis plusieurs années, les spiritains prennent en charge l'éducation d'une vingtaine de jeunes garçons à travers un internat. Ils vont également à l'école des spiritains et sont parrainés par le projet parrainage de l'Alsace et de la Pologne.

La plupart de ces jeunes sont dans des situations familiales difficiles (orphelins, alcoolisme des parents, violences familiales...) ou économiquement délicates, si bien que sans aucune aide ils ne pourraient pas continuer à étudier alors qu'ils en ont les capacités. Ces jeunes sont âgés de 10 à 23 ans et sont scolarisés dans les écoles de la mission du CE2 à la Terminale.



Avec le père Darek, nous avons pensé que, comme le responsable de l'internat est français (moi-même 😊), il serait plus simple que les donateurs viennent de France, afin de faciliter la communication. Le coût mensuel moyen de l'éducation d'un jeune (repas, vêtements, soins, écolages, fournitures scolaires...) représente environ 40€, soit 400€ par an.

Que chacun garde le courage et la confiance pour continuer, ensemble, en Alsace ou à Madagascar, de bâtir un avenir plus juste et plus fraternel !

Amitiés missionnaires »

P. Florian

Equipe des responsables de l'internat :



Don dans le projet internat de l'association « un Avenir pour Madagascar »

Nom, Prénom :

Adresse :

.....
E-mail : Tel :



Je souhaite faire un don de :€

Je souhaite faire un don pour assurer un parrainage pour une durée de :
(Scolarité, Fournitures scolaires, pension complète, Blouse scolaire, internat)

- Pour 1 mois : 40 €
- Pour 2 mois : 80 €
- Pour 3 mois : 120 €
- Pour 4 mois : 160 €
- Pour 6 mois : 240 €
- Mois (40 €) : €

Je souhaite un reçu fiscal

Merci de remplir le Formulaire et de le retourner à

Mme Burg Valérie
27 rue Charles Zumstein
68510 Magstatt-le-Bas
Tel. : 03.89.83.98.78 ou 06.22.77.94.04

Le chèque doit être libellé à l'ordre de la **Congrégation du saint Esprit**
pour obtenir la déduction fiscale de 66 % dans la limite de 20% du revenu
imposable.

Pour toutes vos questions : valerie.burg@sfr.fr ou www.avenirmada.info

Lettre du père Henri

Chers amis,

C'est avec une certaine tristesse que je me joins à l'équipe de l'association « un Avenir pour Madagascar » pour vous faire part de l'annulation des Moules Frites.... Il a fallu que ce soit cette vilaine pandémie qui interrompe une belle série d'opérations de solidarité.

Mais la Solidarité et l'Amour sont inventifs ! Et voilà cet appel lancé par Florian, et relayé par l'association et la Joie et l'Espérance reviennent !

Je viens donc remercier « l'Equipe des moules frites » pour l'initiative lancée et je m'associe à eux. Ne **Baissons pas** les bras et ne **Fermons pas** notre cœur. Merci de répondre à cet appel et faites-le connaître autour de vous aussi largement que possible.

Ce sera une façon de ne pas nous laisser enfermer par le Covid 19 !

Pour moi ici à Wolxheim cela va relativement bien, jusqu'à présent nous n'avons pas été touché par le Covid 19 ; mais les restrictions imposées ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre et causent fatigues et énervements difficiles à gérer...

Bien le bonjour et mes amitiés à toutes et à tous ! Et que déjà pointe dans nos cœurs l'Etoile de Noël.

Père Henri.



Les Petits Loustics

Récapitulatif des vacances de février 2020

Le thème des vacances de février était « les Arts » pour les maternelles et les primaires.

Au programme : du cirque avec des ateliers de jonglage, de l'art visuel, de l'art culinaire avec du Food Art, de la littérature, du théâtre d'improvisation, de la photographie ...

Le temps fort des vacances était la sortie au CRAC (Centre Rhénan d'Art Contemporain) le matin, pour la visite de l'exposition « Between Ears, New Colours ». L'après-midi, nous sommes allés voir « Bayala » et « Sonic » au cinéma d'Altkirch.



Récapitulatif des vacances juillet et août 2020

En raison de la crise sanitaire et des protocoles imposés, nous avons mis en place des thèmes récurrents à la ½ journée pour les maternelles et les primaires.

Les différents thèmes étaient : Jeux et sport, balade en forêt, activités manuelles, théâtre et séances ciné.

Les enfants ont pu participer à des parties de hockey sur gazon, à des séances de fitness, faire des parties de cache-cache, du Land Art, des jeux d'eau, du théâtre d'improvisation ... le tout, en respectant les distanciations sociales !



L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de notre association « Les P'tits Loustics » a eu lieu vendredi 25 septembre 2020. Le comité remercie les maires et les parents présents pour leur participation. Le directeur a présenté les grandes lignes du projet pédagogique et l'équipe d'animation le bilan des activités qui ont structuré l'année. La présidente a présenté le bilan de l'année 2019. Les résultats présentent un bilan positif.

Pour information, quatre membres de l'association ont décidé de passer la main cette année : Monsieur BEAUVIEUX Franck, Madame KELBERT Mélanie, Madame RUNSER Sandrine, Madame SALQUE Audrey. Nous les remercions pour leur implication bénévole dans la gestion et le bon fonctionnement du périscolaire et pour nous avoir aidé à prendre des décisions importantes.

Pour les remplacer, se sont portés volontaires Madame DONNET Magali et Monsieur PONTIER Clément lors de cette Assemblée Générale. Nous les remercions de s'impliquer activement dans l'association pour le bien-être de la structure, des enfants et des employés et leur souhaitons la bienvenue.

Pour le comité, Anne SPITTLER, présidente de l'association.



Des nouvelles de l'école

Les impressions de rentrée

Ma rentrée s'est bien passée. J'ai retrouvé mes amis. La veille, je n'arrivais pas à dormir : j'avais trop hâte. Maintenant je suis au CM1.

Flora



A la rentrée, l'après-midi, nous sommes allés sur le grand terrain pour construire des cabanes...trop bien.

Nora-Lynn

J'ai retrouvé les copains et le maître...mais nous avons de nouveau des devoirs...



Lucas



La veille de la rentrée j'étais stressé à l'idée de rentrer dans une nouvelle classe. La journée était trop bien. Avoir une nouvelle classe, un grand terrain de foot, des nouveaux amis, et le nouveau maître, sans parler du CM1.



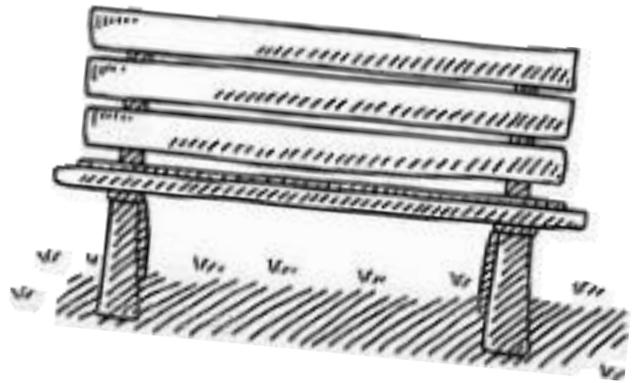
Roman

J'ai été content de pouvoir franchir le portail, de revoir les cartables posés sur l'escalier. De revoir le visage du maître à moitié caché sous un masque. En rentrant dans la classe découvrir ma place, pas là où je l'avais espérée. Et puis, cela a été un peu compliqué de respecter les gestes de sécurité.....

Hugo



J'attends....



J'attends....

J'attends le palais
 dit la Reine
 J'attends la souris
 dit le chat
 J'attends midi
 dit le repas
 J'attends la fille
 dit le garçon
 Moi aussi dit l'amour
 Moi aussi dit le bonheur
 J'attends la nuit
 dit le jour
 Moi aussi dit le hibou
 J'attends les lunettes
 dit l'œil
 Moi aussi dit le nez
 J'attends la souris
 dit le chat
 Tu l'as déjà dit
 Je sais dit le chat
 J'attends le lacet
 dit la chaussure
 J'attends la chaussure
 dit le lacet.

Lilly-Rose
CM2

J'attends....

J'attends la feuille
 dit le stylo
 J'attends le soleil
 dit le brouillard
 J'attends la classe
 dit l'élève
 J'attends vendredi
 dit jeudi
 Moi aussi dit mercredi
 Moi aussi dit mardi
 J'attends le chien
 dit la laisse
 Moi aussi dit le collier
 J'attends les pages
 dit la bande dessinée
 Moi aussi dit le roman
 J'attends le soleil
 dit le brouillard
 Tu l'as déjà dit
 Je sais dit le brouillard
 J'attends les baigneurs
 dit la mer
 J'attends l'eau
 dit le baigneur.

Joana CM2

Les Saules têtards

Vendredi 25 septembre, nous avons été observer les saules têtards qui se trouvent sur le chemin du Breiterweg . Ce chemin mène à Magstatt le haut. Nous n'avons vu aucun oiseau quand on était près des saules têtards.

Par contre, nous avons vu des noyers qui poussaient sur les saules. Nous avons aussi vu un cerisier sauvage sur un saule , du lierre., de la renouée des chemins.

Les écorces des saules étaient « mangées ». L'écorce de ces arbres est très rugueuse. Nous avons vu des petits et des grands trous dans les troncs. Ces trous permettent aux oiseaux et à d'autres animaux de s'y nicher. Il y a aussi beaucoup d'insectes sous l'écorce.

Nous avons appris que les mésanges boréales, les moineaux friquets, les troglodytes, les canards colverts et les piverts viennent souvent sur les saules têtards. Les canards colverts nichent parfois à 3 ou 4m de hauteur.

Pourquoi le saule têtard s'appelle ainsi ? C'est parce que sa silhouette ressemble à un têtard.

Dictée à l'adulte (élèves de MS de l'école maternelle de Magstatt le bas).



Apar'Thé

vendredi 12h15 à 13h30
Locaux de la MDA
8 rue des pins à Mulhouse

THEMES

vendredi 02/10 Qu'est-ce qu'un ado parfait ?

vendredi 06/11 Parents-ados : comment gérer ses émotions ?

vendredi 04/12 Temps des ados– Temps des parents : sont-ils compatibles ?

Infos et inscriptions à l'accueil
ou au 03 89 32 01 15

Possibilité de participation à
une ou plusieurs séances

Un lieu de partage convivial, d'échange et d'écoute réciproque
entre parents autour d'un thème lié à l'adolescence

Une collation vous sera offerte !

*Animé par Mylène HOLOCHER, psychologue et
Caroline REZE, assistante sociale*

Toute l'actualité sur :
<https://maisondesados.haut-rhin.fr/>



Port du masque obligatoire.

Toutes les mesures sont prises pour assurer la sécurité sanitaire de chacun.

Groupe de parole pour les parents

Le Centre de Secours

Brève sur la vie du Centre de Secours de Magstatt-le-bas



Petit retour sur l'année 2020, même si elle n'est pas complètement terminée, vu que j'écris ces quelques lignes début octobre, sur les faits et étapes marquantes de la vie du centre de secours de Magstatt-le-bas.

Tout d'abord, comme tout le monde, les 6 premiers mois ont été marqués par la crise sanitaire actuelle.

Dès mi-janvier, une re sensibilisation de nos sapeurs-pompiers sur les bonnes pratiques et règles à respecter lors de la prise en charge des victimes ayant des syndromes d'infection respiratoire a été effectuée.

Comme partout sur le département, le Haut-Rhin ayant été dans les premiers départements massivement touchés, nous avons eu nos premières prises en charge de victimes avec une suspicion d'infection à la COVID-19 dès début mars.

Rapidement, le port de masques chirurgical (ou FFP2) s'est imposé sur toutes les interventions, quelle que soit la nature, à la vue de l'évolution rapide de la situation, ou les cas de suspicions COVID-19 n'étaient plus sur les interventions identifiées initialement comme détresse respiratoires, mais également sur des chutes, des simples malaises, des accidents de la route, etc.

Le mois de mars a été particulièrement chargé en interventions pour le centre de secours avec 36 interventions pour du secours d'urgence aux personnes avec le VSAV (l'ambulance) où, à la même période l'année dernière, nous avons effectué 20 interventions.

D'une manière générale, sur le département, les 10 jours les plus sous tension, qui ont commencé au moment du confinement national, nous avons vu le nombre d'interventions journalières augmenter de 30 à 50% par rapport à l'année dernière.

Les effets du confinement se sont clairement vus de notre côté sapeurs-pompiers, avec pour ainsi dire, une disparition des interventions pour les accidents de circulation et une baisse drastique des interventions passé la première semaine d'avril.

Le confinement a eu un autre effet, sur les ressources humaines des sapeurs-pompiers disponibles, où quel que soit l'endroit du département, même en pleine journée, une disponibilité de +50 à +100% nombre de sapeurs-pompiers a été observée (nous devons avoir 7 sapeurs-pompiers sur le centre de secours de Magstatt-le-bas et nous en avons plutôt entre 9 et 12 en mars avril en journée).

Pour clore ce chapitre, sur la période du « dur » de la crise sanitaire, les formations et exercices ont été suspendus.

La reprise progressive de l'activité de maintien des acquis a démarré en juin et la reprise des formations qualifiantes à partir de juillet, avec une très forte accélération depuis septembre.

La situation sanitaire actuelle n'étant pas terminée, vous continuerez à nous voir, au moins dans les mois à venir et peut être de manière plus durable, à intervenir systématiquement parés d'un masque chirurgical sur toutes les interventions pour secours d'urgences à personnes, quelle qu'en soit la raison, par précaution de même que nous mettons systématiquement un masque aux personnes que nous prenons en charge, même si elles n'ont pas de symptômes d'infection respiratoire.

Dans un tout autre aspect, à l'issue d'une formation de 2 ans et après un examen théorique et pratique effectué en Haute Savoie, Jérémy Benetti et son binôme Odin ont pu obtenir leur qualification d'équipier cynotechnique.



Depuis fin juillet, Jérémy et Odin ont rejoint les 2 autres conducteurs cynotechniques opérationnels du département, portant maintenant l'équipe à 3 binômes maître / chien opérationnels.

Cette équipe devrait être renforcée de 2 nouveaux binômes maître / chien en cours de qualification d'ici la fin de l'année et d'un 6^{ème} binôme courant de l'année prochaine pour un chef d'unité qui avait perdu son chien il y a quelques mois et qui prépare son nouveau chien à cette spécialité.

Cette spécialité cynotechnique est la plus forte du département en termes de maintien des acquis, avec une formation continue annuelle comprise entre 180 et 240h d'exercices.

Entre fin juillet et début octobre, en à peine plus de 2 mois, Jérémy et Odin ont été déjà engagés à 16 reprises pour des recherches de personnes sur le département.

Ce dernier trimestre voit aussi une modification en termes de moyens pour nous, avec la réception en ripage d'un nouveau Fourgon Pompe Tonne (FPT). Ce dernier, de 2010, a fait une 1^{ère} carrière sur le centre de secours d'Ensisheim et vient faire sa 2^{ème} chez nous.

Outre les 9 années de rajeunissement par rapport au FPT que nous avons depuis 2015 (et qui était de 2001), ce dernier voit également des améliorations notamment ergonomiques et de sécurité pour nous, avec entre autre :

- Un meilleur balisage, avec des volets latéraux jaune, nettement plus visible, notamment lors d'accident de circulation ;
- Une citerne intégrée de produit, que nous appelons émulseur, pour créer de la mousse, notamment pour les feux d'hydrocarbure. Auparavant, nous devions sortir 10 bidons de 20-25kg à la main pour la même utilisation ;
- Des rangements à hauteur d'homme et non plus sur une caisse au-dessus du fourgon, évitant ainsi les risques de chutes ;
- Un meilleur éclairage de site, avec des projecteurs LED, ne nécessitant plus l'utilisation d'un groupe électrogène ;
- Plus de rangement de matériel en caisse, en lot, facilitant la manipulation.



Pour finir, comme à chaque fois que je vous écris quelques lignes, nous sommes toujours à la recherche d'hommes et de femmes prêts à venir renforcer notre équipe d'une trentaine de sapeurs-pompiers volontaires actifs au sein du centre de secours de Magstatt-le-bas, d'autant plus si vous avez des disponibilités en journée.

Engagement sous condition d'aptitude médicale à partir de 16 ans. Pour plus de renseignement, contexte sanitaire particulier oblige, merci de nous contacter par mail dans un premier temps à cis.magstatt@sdis68.fr.

Les entrepreneurs de notre village



Cette année le **P'TIT SALON** a passé le cap des **10 ans !**

Je tenais vraiment à vous remercier toutes et tous pour votre confiance et votre fidélité.



Aujourd'hui je continue cette belle aventure aux côtés d'Elodie ma nouvelle collègue depuis janvier 2020.

Ma maman a dû arrêter l'aventure suite à des soucis de santé, mais vous pouvez la retrouver dans un tout nouvel univers.

ET oui, elle s'est lancée comme artiste floral et vous accueille chez elle à Sierentz au fond de son jardin, au "JARDIN BOHÈME". N'hésitez pas à y aller, c'est un petit coin de paradis.

Bises à tous et encore longue vie au P'TIT SALON.



MELANIE BOIZET - CAMELEON SPORT

Enseignante en Activités Physiques Adaptées Libérale, je m'attache à proposer des prises en charge sportives qui répondent aux besoins de tous quel que soit son niveau de pratique.

Situation de handicap, seniors, maladies chroniques, sport loisir, enfance, maternité (pré et post-partum), je travaille à domicile ou au sein d'associations et entreprises locales.

Vous pouvez notamment me retrouver auprès du club de Gym de Uffheim pour des séances de pilates mais également un programme adapté aux seniors. Ce programme gratuit, vise à améliorer la condition physique et l'équilibre des seniors vivant à domicile. Il est rendu possible par le soutien de la fédération française sports pour tous et de la conférence des financeurs.

Si vous souhaitez pratiquer une Activité Physique, n'hésitez pas à vous renseigner une solution adaptée existe pour chacun !

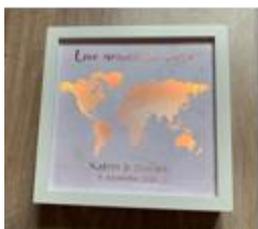
Renseignement : cameleonsport@outlook.fr ou 06.26.90.48.14.



Création d'une nouvelle entreprise à Magstatt-le-bas

Vous cherchez un cadeau, une petite attention pour Noël ou simplement pour dire MERCI à quelqu'un dans ces moments difficiles.

Je vous propose pour commencer :



Cadres lumineux



Pochettes personnalisées



Stickers pour verre, bois



Personnalisation sur mesure...

Je suis à votre écoute !

Andrea Wary
4 Rue de Koetzingue
68510 Magstatt-le-bas

✉ shettys.creative@gmail.com

📷 [shettys.creative](https://www.instagram.com/shettys.creative)



Virginie HIRTZLIN-BROSSARD

L'art du bien-être

Thérapeute : sophrologue et hypnothérapeute

**7A rue Charles Zumstein,
68510, Magstatt-le-bas**

Vous pouvez me contacter au **06 51 69 02 33**
Ou prendre rendez-vous en ligne sur mon site
virginie-brossard-hypnotherapeute.fr

Exerçant depuis 2012 à Saint Louis dans un premier temps, j'ai emménagé à Magstatt le bas depuis 2017 où j'ai le plaisir de recevoir mes patients, adultes et enfants, dans un lieu agréable.

Pour toute personne désirant découvrir l'hypnose, vivre une profonde relaxation, un soin énergétique ou suivre une thérapie personnelle.

Pour se dépasser et régler une addiction, arrêt du tabac, dépendance affective, perte de poids, angoisse, peur, phobie, burn out, deuil, rupture, manque de confiance ou d'estime de soi...

Vous cherchez à être accompagnés dans différents domaines de votre vie. L'hypnose est un état de conscience modifié qui permet d'accéder à votre inconscient dans le respect et la confiance mutuelle.

A la suite d'une écoute et d'une analyse approfondie, l'hypnose me permet de m'adresser à votre inconscient pour lui suggérer des changements durables et positifs suite à vos demandes.

"Quand vous souffrez, votre corps souffre aussi"

Un Soin Energétique complète le travail de l'Hypnose pour libérer et apaiser le corps physique et retrouver :

« L'HARMONIE DU CORPS ET DE L'ESPRIT »



SARL ALAN BRUNNER
06.22.97.20.26



Travaux publics
Travaux agricoles
Transports

Drainage agricole
Créations et entretiens de chemins ruraux
Stabilisation de sols

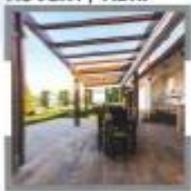
TERRASSE



AMÉNAGEMENT de votre espace de vie extérieur avec une touche contemporaine, design.

- Terrasse sur pilotis
- Habillage de dalle ou dallage existant et agrandissement
- Création totale sur gazon actuel ou sol stabilisé
- Plage de piscine

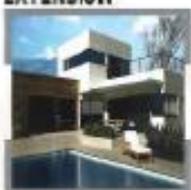
AUVENT / ABRI



PROTECTION de votre terrasse, votre voiture ou votre porte d'entrée.
CRÉATION de dépendance pour vos outils, votre atelier...

- Auvent mono pente, 2 pans, multi pans...
- Marquise
- Abri sur mesures, carport

EXTENSION



CRÉATION d'une nouvelle pièce à vivre s'ouvrant vers l'extérieur.

- Agrandissement à ossature bois

ALLEMANN BOIS
AGENCEUR EXTÉRIEUR BOIS
www.allemannbois.fr

Nicolas Allemann
Tél : **03 89 83 47 41**
1, rue de l'Eglise 68510 Magstatt-Le-Bas
contact@allemannbois.fr

NOMADE

ARCHITECTURE D'INTERIEUR & MAÎTRISE D'OEUVRE

Aménager, créer, construire pour vous.

Améliorer, embellir et moderniser l'existant.

Adapter et agencer les volumes pour répondre à vos besoins et habitudes de vie actuels et futurs.

Agrandir votre maison et créer de nouvelles pièces de vie avec une extension en bois sur-mesure.

Redonner vie aux bâtiments anciens.

Nous sommes présents en tant que **maître d'œuvre** sur vos projets d'architecture intérieure, de construction, extension et rénovation.

Notre expertise dans l'architecture se déploie sur l'ensemble de la région.

Contact : **NOMADE Yann BILGER**
1, rue de l'Eglise 68510 Magstatt-Le-Bas
06 03 85 25 48 - yann@nomade-archi.fr
www.nomade-archi.com

HIRTZLIN PEINTURE

Sébastien Hirtzlin, peintre en bâtiment depuis 1995 s'est installé à Magstatt-le-bas en 2017.



Avant



Après

Je suis spécialisé en rénovation et décoration d'intérieur (tapisserie, fibre de verre, crépis, peinture, lasure), ainsi que dans la pose de sol PVC.

Je prends également beaucoup de plaisir à créer des décors uniques et personnalisés en Istinto et Stucco.



Création d'un Istinto



Création d'un Stucco

Pour toute information complémentaire ou demande d'un devis vous pouvez me contacter au 07.82.27.88.48 ou vous rendre sur la page Facebook Hirtzlin peinture afin de découvrir mes différentes créations.

Madame, Monsieur, Chers voisins, le confort de chacun nécessite le respect de règles simples qui, si on les applique bien, facilitent la vie collective. Ce flyer, vous rappelle les règles de bon voisinage à respecter. En vous remerciant pour votre compréhension.

POUR UN VILLAGE *plus agréable*



Les occupants des locaux d'habitation sont tenus de prendre toutes les précautions pour limiter le bruit pour respecter la tranquillité des voisins. Pour cela, quelques règles à respecter afin de ne pas troubler la quiétude que l'on peut attendre chez soi.

Pour les bricoleurs et les jardiniers les travaux liés à ces activités avec des outils ou des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...) ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables, de 8h à 12h et 13h à 20h
- Les samedis, de 8h à 12h et de 13h à 19h
- Interdits les dimanches et jours fériés

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- Par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chants...)
- Par un instrument de musique, chaîne Hi-fi, outil de bricolage, pétard de feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...
- Ou par un animal (exemple : aboiements).

Quelques conseils :

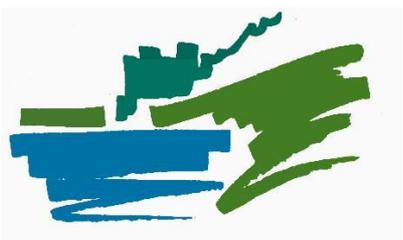
- Prévenez vos voisins si vous avez prévu de faire des travaux.
- Ne claquez pas les portes.
- Ne mettez pas le son de la télévision ou des enceintes trop fort.
- L'été est propice aux fêtes ou barbecues, si vous prévoyez une petite fête, prévenez et discutez-en avec votre voisinage.

Tapage nocturne :

Pour mémoire il n'existe pas de plage horaire pour définir le tapage nocturne. Lorsque le bruit est commis la nuit, l'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps. Elle se caractérise si l'auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre, et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.

Une amende forfaitaire peut alors être infligée à l'auteur du trouble.

Sur ces différents sujets, en cas de désaccords entre voisins, la Gendarmerie peut être sollicitée.



Brigade Verte

Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin

Très souvent sollicités pour des nuisances relatives aux feux divers, les gardes champêtres de la Brigade Verte de Walheim profitent de votre bulletin municipal pour vous indiquer quelques notions relatives à la réglementation en vigueur ...



Brûlage de matières plastiques propre à polluer l'atmosphère.

Les feux (toutes les infractions suivantes sont des contraventions) :

1/ **le brûlage d'ordures ménagères** (3^e classe) est prévu par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimé par l'article 7 du Décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

Une pratique encore trop répandue polluant indéniablement notre atmosphère !

2/ **le brûlage de matières plastiques ou pneumatiques** (3^e classe) est prévu par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimé par l'article 7 du Décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

Une infraction relativement fréquente sur les chantiers de construction, l'élimination des déchets ayant un coût élevé pour les entreprises.

3/ **l'arrêté préfectoral n° 970274 du 14 février 1997 relatif au brûlage de végétaux** (4^e classe)

- il est interdit d'incinérer des végétaux sur pied et des chaumes
- l'incinération de végétaux fauchés ou coupés ne peut se pratiquer que selon les prescriptions suivantes :
 - . Déclaration préalable en mairie
 - . Obligation de coupe préalable et ramassage en tas avant incinération après 15 jours
 - . Incinération entre le lever du soleil et 16h, par temps calme
 - . Respecter les distances de 50m par rapport aux bâtiments, haies, de 100m par rapport aux agglomérations, et de 200m par rapport aux forêts
 - . Obligation de présence pendant le brûlage

4/ **la production de fumée propre à nuire à la tranquillité du voisinage** (3^e classe) est prévue par l'article 99-9 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimée par l'article 7 du Décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

5/ **le feu en forêt ou à moins de 200m d'une forêt** (4^e classe) est prévu par l'article R.322-1 du Code Forestier.



Brûlage de végétaux sur pied : « Ecouage »



Brûlage de végétaux encore verts produisant une importante fumée propre à nuire à la tranquillité du voisinage

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les agents de la Brigade Verte au
03.89.74.84.04 (du lundi au dimanche de 8h à 23h)

LE CLUB DE GYMNASTIQUE
D'ENTRETIEN POUR TOUS
D'UFFHEIM PRÉSENTE SON



PROGRAMME SPORTIF 2020/2021

MAISON DES ASSOCIATIONS D'
UFFHEIM

Pour tous renseignements contactez Evelyne au
06 88 99 29 76 ou gym.uffheim@laposte.net





BOUGEZ VARIÉ ET RESTEZ SUR VOS DEUX PIEDS

Activités physiques adaptées en intérieur et extérieur :
Marche Afghane, Free Fit, Bilan Forme, Activités
Gymniques d'entretien...

**TOUS LES JEUDIS
À PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2020
INFORMATIONS : EVELYNE
06 88 99 29 76
GYM.UFFHEIM@LAPOSTE.NET**

Lieu : Maison des Associations UFFHEIM
(Entrée par l'arrière du bâtiment)



Avec le soutien de la Conférence des Financiers

Jouons un peu

SUDOKU (assez facile)

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 3 | 7 | | 4 | 2 | |
| 4 | | 5 | | | | 8 | | 3 |
| 3 | | 2 | 9 | 5 | | | | |
| 5 | 6 | | 1 | | 3 | 9 | 4 | |
| | | | | 6 | | | | |
| 1 | 9 | | 2 | | | 3 | | 7 |
| | 3 | | | | | 2 | | |
| 8 | 2 | | 4 | | 1 | | 7 | 9 |
| | | 4 | 8 | | 7 | | | 1 |

Le saviez-vous ?
 C'est en observant des fleurs de bardane accrochées à la fourrure de son chien que Georges Mestral développa en 1941, la bande auto-agrippante Velcro, pour « velours » et « crochet »

Petite Charade
 Mon premier est un métal précieux
 Mon second est un habitant des cieux
 Mon tout est un fruit délicieux

Dicton Alsacien
 «**Dezamber Kàlt mit Schnee**
Gibt Korn uff jeder Heh!»
 Froid et neige en Décembre
 Il y aura du blé à revendre

Enigme
 Le père de Hugo lui dit :
 « Si on multiplie l'âge que tu avais il y a dix ans, par celui que tu auras dans dix ans, on obtient 44 ans. »
 Quel est l'âge de Hugo ?
 Réponse: douze ans

SUDOKU (un peu plus difficile !)

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 4 | | | 3 | | | 6 |
| | 2 | | | 7 | | | | 4 |
| | 1 | 6 | | 9 | 4 | 8 | | |
| | 9 | | | 8 | 7 | | 3 | |
| | | | 1 | 6 | | 4 | | |
| 7 | | | 3 | | | | 5 | |
| | | | | | | | | |
| 2 | | | | 1 | 8 | 5 | | |
| | | | | | | 2 | | 9 |

Rébus lettré
 bi
 d da
 Réponse: biodégradable
 bi haut ; d gras ; da bleu

Dicton Alsacien
 «**Geteildi Freid Isch doppelti Freid ; Geteildes Leid Isch halwes Leid**»
 « Joie partagée est double joie ; peine partagée est demie peine »

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



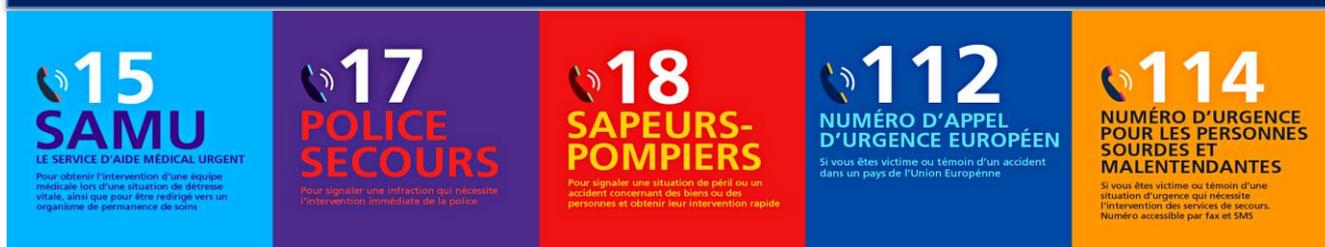
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

Informations pratiques

LES NUMEROS À CONNAITRE



SAINT-LOUIS AGGLO (SLA)

Place de l'Hôtel de ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél. 03 89 70 90 70

www.agglo-saint-louis.fr

Service Eau et Assainissement

Ouverture au public :
Lundi, Mardi, Jeudi : 8h30-12h - 13h30-17h
Mercredi et Vendredi : 8h30-12h

Service Administratif
joignable aux mêmes plages horaires

au : 03 67 35 72 50
ou au 03 67 35 72 51
ou au 03 67 35 72 52

Numéro d'astreinte :
03 89 70 46 68 (17h15 - 8h30)

Pôle de proximité de Sierentz

57 rue Rogg-Haas 68510 Sierentz
Tél. 03 89 28 54 28

Pole-sierentz@agglo-saint-louis.fr

Bureaux ouverts :
Mardi, mercredi et vendredi :
9h-12h, 13h30-17h
Jeudi : 9h-12h

Transport à la demande (TAD)

Réservation au n° vert 0800 515 584

SCOLAIRES

Ecole primaire de Magstatt-le-Bas

03 89 81 54 44

Ecole primaire de Magstatt-le-Haut

03 89 81 59 18

Périscolaire Magstatt-le-Haut

03 89 81 59 90

Collège Françoise Dolto à Sierentz

03 89 81 51 30

ASSOCIATION MÉDICALE de la Hochkirch

60 rue Poincaré, Sierentz
09 67 45 57 82

PHARMACIE DE GARDE

Appeler le 3237. Ce numéro vous permet de savoir quelle est la pharmacie de garde la plus proche de chez vous ou, aller sur le site internet www.3237.fr, ou sur le site <https://www.pharma68.fr/gardes.php>

Pour les gardes de nuit, téléphoner aux services de police ou de gendarmerie locaux (composez le 17) pour obtenir l'adresse.

COMMUNAUTÉ DES PAROISSES Terres de Promesses

5 RUE POINCARÉ 68510 SIERENTZ
Contact : terredepromesses@orange.fr
Tél. : 03 89 81 54 20

GENDARMERIE de Sierentz

03 89 81 53 11

BRIGADE VERTE

03 89 74 84 04

SPA de Mulhouse

03 89 33 19 50